

Les actes des évêques d'Avranches, ca. 990-1253 : esquisse d'un premier bilan

The acta of the bishops of Avranches, c. 990-1253: an initial assessment

Richard Allen



Éditeur :

CRAHAM - Centre Michel de Boüard,
Presses universitaires de Caen

Édition électronique

URL : <http://tabularia.revues.org/639>

DOI : 10.4000/tabularia.639

ISSN : 1630-7364

Référence électronique

Richard Allen, « Les actes des évêques d'Avranches, ca. 990-1253 : esquisse d'un premier bilan », *Tabularia* [En ligne], Actes épiscopaux et abbaciaux en Normandie et dans le grand Ouest européen, mis en ligne le 20 décembre 2012, consulté le 01 février 2017. URL : <http://tabularia.revues.org/639> ; DOI : 10.4000/tabularia.639

Les actes des évêques d'Avranches, ca. 990-1253 : esquisse d'un premier bilan

The acta of the bishops of Avranches, c. 990-1253 : an initial assessment

Richard ALLEN

St John's College, Oxford

richard.allen@sjc.ox.ac.uk

Résumé :

Alors que les actes des autres diocèses normands, comme Bayeux, Évreux et Rouen, ont fait l'objet d'études critiques depuis les années 1970, ceux des évêques d'Avranches restent toujours parmi les documents les plus méconnus de l'historiographie normande. Si l'histoire du diocèse d'Avranches, le plus petit ainsi que le moins riche de la province ecclésiastique de Rouen, est bien marquée par des catastrophes patrimoniales (l'effondrement de la cathédrale, la destruction des archives de Saint-Lô), il reste néanmoins suffisamment de documents pour nous offrir non seulement un point de vue sur l'une des chancelleries épiscopales les plus méconnues de Normandie, mais aussi la possibilité de mieux nous renseigner sur plusieurs faits historiques, diplomatiques, archéologiques, prosopographiques, topographiques.

Mots-clés : actes épiscopaux, diplomatie, charte, cartulaire, sceaux, évêque, cathédrale Saint-André d'Avranches.

Abstract :

While the acta of other Norman dioceses, such as Bayeux, Évreux and Rouen, have been the subject of critical studies since the 1970s, those of the bishops of Avranches remain relatively unknown. Of course, the history of the diocese of Avranches, which was the smallest as well as the poorest of the ecclesiastical province of Rouen, is marked by some of the greatest misfortunes to befall the duchy's patrimony (the collapse of the cathedral, the destruction of the archives of Saint-Lô), but enough material does survive to allow not only for an insight into one of the lesser-known episcopal chanceries of Normandy, but also for the opportunity to better understand numerous historical, diplomatic, archaeological, prosopographical and topographical facts.

Keywords: episcopal acta, diplomatics, charter, cartulary, seals, bishop, cathedral of Saint-André of Avranches.

Cet article n'a d'autre but que de présenter un résumé succinct des recherches en cours sur les actes épiscopaux d'Avranches de la fin du X^e siècle jusqu'en 1253. Il s'agit d'une masse documentaire de premier ordre pour l'histoire du futur département de la Manche au cours de ces siècles décisifs du Moyen Âge, puisque les 300 actes recueillis jusqu'à présent sont restés essentiellement inexploités par les médiévistes depuis les travaux des érudits des XVIII^e et XIX^e siècles.

Tabularia « Études », n° 12, 2012, p. 63-106, 20 décembre 2012

<http://www.unicaen.fr/mrsh/craham/revue/tabularia/print.php?dossier=dossier11&file=04allen.xml>

La raison de cette méconnaissance tient largement à la destruction du dépôt des Archives départementales de la Manche lors des bombardements alliés de Saint-Lô en juin 1944 et aux conditions difficiles qui en résultent d'une tradition textuelle réduite le plus souvent à des copies modernes plus ou moins décevantes. L'intérêt des actes pour la connaissance de l'histoire religieuse de la Normandie est cependant incontestable. Ils fournissent de nombreux renseignements sur l'histoire de l'Avranchin et de ses environs, sur les fondations monastiques, sur les mutations socio-économiques, sur les liens sociaux et familiaux au cœur de la société médiévale d'Avranches, sur la toponymie locale. Ils sont bien sûr aussi le principal matériau documentaire pour l'étude de l'action épiscopale concernant l'administration du diocèse et peuvent offrir l'occasion de mieux connaître les activités des évêques, qui figurent sporadiquement dans l'histoire normande. L'analyse du formulaire des actes permet également de révéler le fonctionnement de la chancellerie épiscopale et constitue un apport important pour l'étude du milieu culturel du diocèse à une époque déterminée de son histoire. Mais avant d'examiner les éléments diplomatiques des actes, commençons d'abord par présenter une brève histoire du diocèse d'Avranches ainsi que des hommes chargés de le gérer de la fin du X^e siècle jusqu'au milieu du XIII^e siècle.

L'ancien diocèse d'Avranches et ses évêques

L'histoire des débuts de l'ancien diocèse d'Avranches est très obscure : malgré les présomptions d'ancienneté, les sources écrites ne nous donnent aucune indication avant 511, année où l'évêque *Nepus* assista au concile d'Orléans¹. Les fouilles archéologiques ont néanmoins démontré l'existence à partir du V^e siècle, sur le site de l'ancienne cathédrale, d'un bâtiment identifié comme une église, peut-être même comme la première cathédrale². Plus petit diocèse de la province ecclésiastique de Rouen, et aussi le moins riche, Avranches était le troisième dans l'ordre de préséance des diocèses normands, après ceux de Rouen et de Bayeux. Le diocèse comprend essentiellement les deux vallées de la Sée et de la Sélune. Il est borné au nord par le fleuve Thar et, au sud-ouest, sa frontière rejoint le Couesnon. Au sud, elle suit le Tronçon, affluent du précédent et, à l'est, les rivières de l'Égrenne et de la Sonce forment la limite avec le diocèse de Bayeux. Le diocèse d'Avranches est composé de deux archidiaconés, celui d'Avranches et celui du Val-de-Mortain ; un pouillé du XV^e siècle révèle l'existence de six doyennés : Avranches, Genêts, Tirepied, la Chrétienté de Mortain, Saint-Hilaire-du-Harcouët et Cuves³. Le diocèse compte 177 paroisses⁴ mais, malgré sa petite taille, il abrite de nombreux établissements religieux, dont certains, comme les abbayes du Mont Saint-Michel et de Savigny, possèdent un prestige international. De même, l'abbaye de La Lucerne, qui donne naissance aux trois

1. DUCHESNE, 1894-1915, t. 2, p. 224.

2. LEVALET, 1982, p. 112-116.

3. LONGNON, 1903, p. 153-160.

4. PIGEON, 1888, t. 1, p. 135.

abbayes normandes d'Ardenne, de Belle-Étoile et de Mondaye, ainsi qu'à celle de Beauport, en Bretagne, figure parmi les plus importantes maisons prémontrées de Normandie. C'est une fondation de la maison de Subigny, famille importante de l'Avranchin qui établit aussi l'abbaye de Montmorel. La ville de Mortain abrite aussi l'église collégiale de Saint-Évroult, fondée par Robert de Mortain en 1082, ainsi que l'Abbaye-Blanche, une maison de moniales saviniennes. Comme ailleurs, les grandes abbayes des régions voisines sont aussi présentes dans le diocèse. Sept des treize prieurés avranchais dépendaient de maisons non-normandes : l'abbaye de Marmoutier en possédait trois (Mortain, Sacey et Saint-Cyr-du-Bailleul), celle de Saint-Benoît-sur-Loire deux (Saint-James et Saint-Hilaire), et celles de Saint-Pierre de la Couture et de Saint-Florent-lès-Saumur, chacune un (Les Biards et Céaux, respectivement). À l'inverse des riches institutions monastiques qui l'entourent, le chapitre d'Avranches connaît, à partir du milieu du XVIII^e siècle, de réelles difficultés économiques et financières⁵. La cathédrale est déjà partiellement ruinée au crépuscule de l'Ancien Régime, et un premier effondrement se produit en 1794⁶. Le déclin est irréversible : le diocèse est annexé à celui de Coutances en 1801 et, vers 1822, rien ne subsiste de la cathédrale.

La désorganisation institutionnelle des années révolutionnaires n'est bien sûr pas unique dans l'histoire du diocèse. En effet, les invasions scandinaves du IX^e siècle ont tellement bouleversé l'Avranchin que le siège épiscopal est abandonné, les églises rasées, les reliques dispersées. Le dernier évêque connu, Walbert, se trouve pour la dernière fois à Soissons, vers la fin de 862, où il témoigne dans la confirmation du partage des revenus de l'abbaye de Saint-Denis entre l'abbé et les moines⁷. Nous ignorons le sort de l'évêque, mais les données archéologiques montrent que la cathédrale est abandonnée peu après la participation de l'évêque à la réunion de Soissons⁸. Il est possible qu'il soit mort avant 867, année où le roi Charles le Chauve, prenant conscience du danger grandissant d'attaques vikings, décide de détacher le Mont Saint-Michel de la Neustrie, en le mettant sous contrôle breton⁹. Il n'y a pas d'autre évêque à Avranches pendant plus d'un siècle. Norgod (ca. 990-1017 / ca. 1022) fut le premier évêque à reprendre le diocèse après cette longue vacance. La date exacte de son arrivée sur le siège avranchais n'est pas connue, mais la première manifestation de son activité comme évêque est sa présence à la fondation de Fécamp, le 15 juin 990¹⁰. On sait peu de chose de ce prélat, et bien que les travaux récents aient montré qu'il a beaucoup fait pour rétablir l'autorité épiscopale dans la région¹¹, il ne nous a laissé aucune charte. De même, nous ne savons presque rien de Maugis (ca. 1022-1025 / 1028), le successeur de Norgod. Il semble néanmoins avoir occupé une place importante à la cour

5. BOTTIN-LOUVET, 1997, p. 20-22.

6. BAYLÉ, 1995, p. 158.

7. Paris, Arch. nat., K 13, n° 10². La réunion à Soissons qui avait pour objet l'abbaye de Saint-Denis eut lieu après le 16 septembre (SONGZONI, 2003, n° 221, p. 189).

8. LEVALET, 1982, p. 120.

9. BOUET et DESBORDES, 2009, p. 76-79.

10. FAUROUX, 1961, n° 4.

11. ALLEN, 2009a, p. 6-17.

ducale¹², et bien que son épiscopat n'ait duré que quatre années, l'évêque réalise la construction d'une grande partie de la cathédrale romane¹³. Mais comme son prédécesseur, il ne donne, semble-t-il, aucune charte.

C'est seulement avec l'arrivée de l'évêque Hugues (1028-1055/1060) que l'on observe les premières activités diplomatiques (connues) des évêques d'Avranches de la Normandie ducale. Les origines du nouvel évêque, comme pour ses prédécesseurs, sont inconnues, mais il est possible qu'il soit issu d'une famille de la haute Normandie, où il a favorisé l'abbaye de Fécamp¹⁴. Son épiscopat est marqué par la poursuite des travaux sur la cathédrale ainsi que par la restitution d'une partie du patrimoine de celle-ci¹⁵. Son successeur, Jean (septembre 1060-1067), appartient à une des familles normandes les plus puissantes. Il est le fils de Raoul, comte d'Ivry, frère utérin du duc Richard I^{er} et d'Aubrée, sa deuxième femme. Pendant son épiscopat, on peut constater un effort concerté pour rétablir tous les aspects de l'autorité épiscopale dans le diocèse¹⁶. En raison de son élection à l'archevêché de Rouen, Jean doit quitter le diocèse d'Avranches; il a pour successeur Michel (1067/1068-26 janvier 1094). Cet italien a été précédemment chapelain de Guillaume le Conquérant¹⁷. Membre important de l'entourage ducal et « homme de grande érudition » selon Orderic Vital¹⁸, il apparaît comme témoin dans 26 actes du Conquérant¹⁹. La fin de son épiscopat est marquée par l'accord, survenu en mars 1088, par lequel Robert Courteheuse vend le Cotentin et l'Avranchin, y compris la ville d'Avranches, à son frère Henri, pour 3 000 livres. La vente a des conséquences dramatiques pour la région, qui se trouve coupée du reste du duché²⁰. Les relations entre Courteheuse et Turgis (1094-6 ou 7 janvier 1134), successeur de Michel, semblent avoir été difficiles. Peut-être candidat de la puissante famille locale de Subligny²¹, celui-ci joue un rôle de premier plan dans la fondation de l'abbaye de Savigny²², à laquelle il fait don de six églises²³. L'évêque établit aussi le décanat du chapitre de la cathédrale²⁴. Son successeur, Richard de Beaufou (1134-25 avril 1142), est un parent de l'évêque Jean²⁵. Auparavant archidiacre de Suffolk et chapelain du roi²⁶, il est nommé à l'épiscopat en 1134²⁷,

-
12. L'évêque se trouve comme témoin dans dix chartes, où sa souscription est souvent parmi les premières apposées (FAUROUX, 1961, n^{os} 35, 36 et 49).
 13. BAYLÉ, 1995, p. 158; ALLEN, 2009a, p. 17.
 14. FAUROUX, 1961, n^{os} 72, 93, 145.
 15. BAYLÉ, 1995, p. 159-160; ALLEN, 2009a, n^o II, p. 38-44.
 16. Sur sa jeunesse et sa carrière comme évêque d'Avranches, voir ALLEN, 2010a, p. 189-203.
 17. BATES, 1998, n^o 181.
 18. CHIBNALL, 1969-1980, t. 2, p. 200.
 19. ALLEN, 2010a, p. 225-227.
 20. ALLEN, 2009a, p. 26-28; ALLEN, 2009b, p. 90-92.
 21. ALLEN, 2009b, p. 92, n. 40.
 22. VAN MOOLENBROEK, 1990, n^o 11, p. 274-276.
 23. Ces donations furent confirmées par l'évêque Richard de Beaufou, le 6 septembre 1135 (Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 298, fol. 4v).
 24. ALLEN, 2008, p. 1-33; ALLEN, 2010b, p. 37-44.
 25. VAN HOUTS, 1998-1999, p. 174-176.
 26. GREENWAY, 1971, p. 67.
 27. DELISLE, 1872-1873, t. 1, p. 193.

bien qu'il ait déjà deux fils²⁸, mais n'est consacré qu'en 1135²⁹. C'est un membre assez actif de la cour du roi Étienne³⁰. Vers la fin de son épiscopat ou au début de celui de son successeur, Richard de Subligny (1142 / 1143-18 ou 19 juillet 1153), la ville d'Avranches est prise par Geoffroy, comte d'Anjou³¹.

Comme le suggère son nom, Richard de Subligny appartient à la puissante famille locale déjà citée. Son frère est Hasculphe de Subligny, seigneur d'Avranches par son mariage avec Denise, fille de Gilbert I^{er} d'Avranches³². Contrairement à son prédécesseur, Richard circonscrit le champ de son action principalement à son diocèse, mais il n'est ni inactif, ni incapable. Patron généreux du chapitre cathédral³³, il semble avoir réservé surtout ses soins et ses faveurs à l'abbaye des prémontrés de La Lucerne³⁴. L'évêque ne semble pas avoir été un membre actif de la cour ducale³⁵, et il est même possible que la domination de sa famille sur l'Avranchin ait été une cause de préoccupation pour le duc³⁶. La fin de son épiscopat est en effet marquée par un différend au sujet de l'élection de Richard de La Mouche, abbé du Mont Saint-Michel, mais un terme est mis à cette affaire lorsque la mort terrasse tous les protagonistes, cités devant le pape, sur la route du retour de Rome³⁷. La mort de Richard de Subligny donne au duc la possibilité de reprendre le contrôle sur les élections épiscopales avranchaises. L'évêque Herbert (1153-1156 septembre 1160³⁸) a été chapelain de l'impératrice Mathilde ainsi que de

28. SEARLE, 1980, p. 238, 248.

29. CHIBNALL, 1969-1980, t. 6, p. 428.

30. DAVIS *et al.*, 1913-1968, t. 3, n^{os} 46, 69, 271, 619, 819, 944.

31. Jean de Marmoutier rapporte comment les habitants et le clergé d'Avranches viennent en procession au devant du comte sous la conduite de leur évêque, sans préciser l'identité de celui-ci (HALPHEN et POUPARDIN, 1913, p. 228).

32. Pour un excellent tableau généalogique, voir POWER, 2004, p. 518.

33. RAMACKERS, 1937, n^o 244, p. 342 (mention dans une bulle du pape Lucius III); Avranches, Bibl. mun., ms 206, fol. 3v.

34. Sur les origines fort obscures de cette fondation, voir CHÂTILLON, 1969, p. 97-100. C'est son frère Hasculphe qui procède, en 1143, à la fondation du nouveau monastère en attribuant à la communauté naissante une importante collection de biens. Pour sa part, l'évêque dédie l'église primitive, confirme ses possessions, et consacre, le 18 octobre 1145, l'autel dans la chapelle de bois (*Gallia Christiana*, t. 11, col. 112-113; HUGO, 1734-1736, t. 2, col. LVIII; PIGEON, 1888, t. 2, p. 669-671; DU MONSTIER, 1663, p. 793).

35. Il se trouve comme témoin dans une seule charte (DAVIS *et al.*, 1913-1968, t. 3, n^o 304).

36. ALLEN, 2008, p. 18-19; PELTZER, 2008, p. 153.

37. DELISLE, 1872-1873, t. 1, p. 279; ARNOUX, 2000, p. 279-280; GAZEAU, 2007, t. 2, p. 219-220.

38. Selon les éditeurs de la *Gallia Christiana*, l'évêque meurt en 1161 (*Gallia Christiana*, t. 11, col. 480), mais ils avancent un peu plus loin qu'Achard, le successeur d'Herbert, est sacré évêque le 27 mars 1161 (*Gallia Christiana*, t. 11, col. 481). La chronique de Robert de Torigni, d'autre part, suggère qu'Herbert meurt en septembre 1160 (DELISLE, 1872-1873, t. 1, p. 328). Derrière l'erreur de la *Gallia* pourrait se cacher une chronologie fondée sur l'ancien comput, suivant lequel le changement de millésime s'effectuait au moment de Pâques (CHÂTILLON, 1969, p. 92, n. 29), mais il semble plus probable qu'elle soit simplement due à l'inattention. En effet, avant son élection au siège avranchais, l'évêque Achard a été abbé de Saint-Victor de Paris, où il a comme successeur direct un certain Gonthier, décédé le 25 juillet 1161 (LOHRMANN, 1991, p. 182, n. 4.). D. Spear, en citant les travaux de J. Avril, suggère qu'Herbert est encore vivant en 1161 parce qu'il assiste, cette année-là, à la dédicace de la cathédrale du Mans (SPEAR, 2006, p. 5), mais cet événement a lieu en 1158 (BUSSON et LEDRU, 1901, p. 468).

son fils, Henri³⁹. Il se trouve souvent à la cour royale, tenue soit en Angleterre⁴⁰, soit en Normandie⁴¹, et il intervient dans les grandes affaires du royaume anglo-normand, sans pour autant négliger la vie paroissiale de son diocèse⁴². On doit à J. Châtillon d'avoir débarrassé l'histoire de la carrière d'Achard (27 mars ? 1161-29 ou 30 mars 1170), successeur d'Herbert, d'un grand nombre de légendes tardives⁴³. Clerc d'origine anglaise, il arrive à une date indéterminée en France, où il entre à l'abbaye de Saint-Victor de Paris et devient le disciple de l'abbé Gilduin. Théologien, philosophe et auteur de quinze sermons et de deux traités⁴⁴, Achard est élu abbé à la mort de son ancien maître en 1155. Deux ans plus tard, une première élection au siège de Sées est annulée par Henri II mais, par une sorte de compensation, le duc-roi désigne Achard à l'évêché d'Avranches quand celui-ci devient vacant à la mort d'Herbert. À la différence de son prédécesseur, Achard n'est pas un membre actif de la cour royale⁴⁵, prenant plutôt en main les intérêts des abbayes de son diocèse et favorisant, naturellement, les débuts victorins de l'abbaye de Montmorel⁴⁶. Constatons en outre que c'est au milieu de son épiscopat que le conflit opposant Thomas Becket à Henri II s'envenime brusquement. Les auteurs anciens avancent qu'Achard aurait été lié d'amitié avec l'archevêque de Cantorbéry⁴⁷, mais il semble plutôt que l'évêque se soit tenu

39. DELISLE, 1872-1873, t. 1, p. 279.

40. Il est témoin dans quatre chartes délivrées à Londres: Londres, BL, ms Add. Ch. 28658 (1154-septembre 1156, peut-être décembre 1154); Kew, TNA, C52/13 (Cartae Antiquae Roll N), m. 1 n° 5 (1154-août 1158, peut-être décembre 1154); *ibid.*, E42/526 (1154-août 1158, peut-être décembre 1154); *ibid.*, E42/527 (1154-août 1158, peut-être décembre 1154); deux à Westminster: HOLT et MORTIMER, 1986, n° 217, p. 125-126 (1154-juillet 1157, peut-être 1155); FOSTER et MAJOR, 1931-1973, t. 1, n° 177, p. 111-112 (1154-août 1158, peut-être 1154-septembre 1155); deux à York: *Cal. Chart. R.*, t. 5, p. 292 (1155-juillet 1157, peut-être janvier-février 1155); *ibid.*, t. 5, p. 455 (1155-juillet 1157, peut-être janvier-février 1155, chartre peut-être suspecte); deux à Oxford: Kew, TNA, C115/L1/6689 (Register of John Garlond), fol. 142v (117v) (1155-août 1158); DELISLE et BERGER, 1916-1927, t. 1, n° XXVI (1155-août 1158); une à Windsor: FOWLER, 1926, p. 343 (1155-août 1158); une à Evesham: FOSTER et MAJOR, 1931-1973, t. 1, n° 149, p. 94-96 (1155-août 1158); et une à Worcester: Kew, TNA, C115/L1/6689 (Register of John Garlond), fol. 210-211 (187-188v) (peut-être janvier-mars 1155). La souscription de l'évêque se trouve aussi au bas d'une chartre fautive octroyée à Woodstock vers 1155 (York Minster Library, ms Add. 254, *inspeximus* du 2 juin 1308). Tous ces renseignements, soit manuscrits, soit bibliographiques, soit chronologiques, sont tirés de l'édition des actes d'Henri II qui est actuellement en cours sous les auspices de la British Academy, par Nicholas Vincent.

41. Herbert est témoin dans trois chartes du roi et une de l'impératrice, toutes délivrées à Rouen: DELISLE et BERGER, 1916-1927, t. 1, n° CXXXV (1156-septembre 1160); KEMP, 1986, n° 18, p. 46-49 (1156-avril 1157, chartre peut-être fautive); DELISLE et BERGER, 1916-1927, t. 1, n° CXXXIV (1156-septembre 1160); *Regesta*, t. 3, n° 826 (peut-être 1156-septembre 1160).

42. DELISLE, 1872-1873, t. 1, p. 289-290, 298-299; t. 2, p. 252.

43. CHÂTILLON, 1969, p. 1-111.

44. CHÂTILLON, 1970; MARTINEAU, 1987.

45. L'évêque ne se trouve aux côtés du duc-roi qu'à l'occasion des grandes cérémonies religieuses, comme le concile convoqué à Rouen, le 25 février 1162, pour remettre en vigueur les canons du concile de Lillebonne de 1080 (*Cal. Chart. R.*, t. 2, p. 368-370), la translation des corps des ducs Richard I^{er} et Richard II, qui s'est déroulée à Fécamp six jours plus tard (DELISLE et BERGER, 1916-1927, t. 1, n° CCXXIII; DU MONSTIER, 1663, p. 254), et celle des reliques d'Édouard le Confesseur, qui a lieu à Westminster, le 13 octobre 1164 (MAYOR, 1863-1869, t. 2, p. 326).

46. Avranches, Bibl. mun., fonds Pigeon, ms 45, p. 350-351.

47. DESROCHES, 1838, t. 1, p. 343-344.

judicieusement à l'écart, ne prenant pas publiquement parti pour l'un ou l'autre des deux adversaires⁴⁸. Il est intéressant de noter qu'après 1164, il n'apparaît plus jamais aux côtés d'Henri II.

Le successeur d'Achard est également un homme lettré. Auparavant archidiacre de Coutances, maître Richard l'Évêque (1170-25 ou 26 avril 1182) a enseigné la grammaire à Jean de Salisbury, qui avait beaucoup d'estime pour son ancien maître⁴⁹. Malgré sa réputation distinguée, et son amitié avec des hommes fidèles à Thomas Becket, Richard semble avoir adopté la prudente attitude de son prédécesseur, ne jouant aucun rôle majeur dans la résolution de la crise provoquée peu après son élection par le meurtre de l'archevêque, même si la ville d'Avranches est choisie à deux reprises pour abriter des réunions d'importance (la pénitence d'Henri II en mai 1172 et le concile des évêques anglo-normands tenu en présence du roi en septembre de la même année)⁵⁰. Sur le plan de la diplomatie, Richard nous a laissé un grand nombre de chartes. Comme beaucoup de ses prédécesseurs, il limite ses bienfaits aux institutions intradiocésaines, l'abbaye de Savigny occupant la première place parmi les bénéficiaires (19 chartes sur 46, soit 41,3 % de ses actes). S'il est surprenant que nous n'y trouvions aucune charte en faveur de sa cathédrale, il faut rappeler que c'est Richard qui améliore la situation de l'église d'Avranches concernant ses possessions anglaises, en assurant à son chapitre un paiement annuel de 100 sous sterling de Guillaume du Hommet sur la terre de Portchester⁵¹. Son successeur, Guillaume I^{er} Burel l'ainé (1182 / 1183-17 ou 18 mars 1196)⁵², appartient à une famille implantée aux environs du Mans⁵³. Il est d'abord doyen de la chapelle royale de Saint-Pierre-de-la-Cour⁵⁴, et peut-être archidiacre du Mans⁵⁵. Malgré la position de son père à la cour, le nouvel évêque ne semble pas avoir été lui-même un courtisan actif. Il se trouve en effet comme témoin dans une seule charte d'Henri II⁵⁶, tandis qu'aucune charte de Richard Cœur de Lion ne porte sa souscription. En outre, ses propres actes ne fournissent guère plus

48. CHÂTILLON, 1975, p. 98-99.

49. HALL et KEATS-ROHAN, 1991, p. 54, 71-72.

50. Il semble qu'Arnoul, évêque de Lisieux, plutôt que l'évêque Richard, ait joué le plus grand rôle dans l'organisation de ces événements (ROBERTSON, 1875-1885, t. 7, p. 514, 521). Arnoul perd la faveur du roi et du pape à la suite du compromis qu'il a négocié (SCHRIEBER, 1990, p. 109-112).

51. PELTZER, 2006, n° 1, p. 478-479.

52. Sur la mort de l'évêque, traditionnellement datée de 1194 (PELTZER, 2008, p. 155), voir la nouvelle édition de la soi-disant *Chronique de Savigny*, actuellement en cours de préparation par l'auteur.

53. Il est le fils de Durand Burel, échanson de Geoffroy le Bel et d'Henri II, et d'Étiennette, sa femme (BUSSON et LEDRU, 1906, p. 269; MENJOT d'ELBENNE, 1909, p. CXLIV et CLXVI).

54. Une seule charte, datée de 1154-1182 / 1183, le qualifie doyen de Saint-Pierre (MENJOT d'ELBENNE et DENIS, 1903-1907, n° XX, p. 24-25).

55. Un « *Guillelmus Burellus archidiaconus* » se trouve parmi les témoins d'une charte octroyée par un G., évêque du Mans. L. Celier l'identifie comme Guy d'Étampes (1126-1135; CELIER, 1908-1909, n° 61, p. 296), mais la présence de Daniel, abbé d'Évron, qui est élu vers 1123 et décédé le 11 juillet 1144 (*Gallia Christiana*, t. 14, col. 485), signifie qu'il pourrait être une charte de Guillaume de Passavant (1142-1186). Même si l'archidiacre est un autre Guillaume Burel, il est sans doute un parent de notre évêque.

56. LOTTIN, 1869, n° 128, p. 73-73 et 495, p. 306-307.

d'indications sur ses mouvements pendant son épiscopat, mais ils révèlent néanmoins un évêque préoccupé du bien-être des institutions de son diocèse ainsi que de celui (il ne faut pas s'en étonner) des institutions mancelles⁵⁷.

La mort de Guillaume ouvre une succession difficile⁵⁸. D'après Roger de Howden, le roi Richard I^{er} nomme Guillaume de Chemillé, archidiacre de Richmond, au siège avranchais en 1196⁵⁹. Ce dernier est toujours évêque élu le 16 octobre 1197⁶⁰ et peu de temps après, il est choisi par le roi pour être évêque d'Angers⁶¹, où il meurt un an plus tard. Ce transfert donne lieu à une nouvelle élection au siège épiscopal. Malgré l'appel au pape par Nicolas de L'Aigle, écolâtre d'Avranches, en vue d'annuler toute élection, le chapitre élit le 21 septembre 1198 Guillaume Ptolomeus (fin 1199 / début 1200-22 août 1210), clerc de Guillaume fils Raoul, sénéchal de Normandie⁶². Sa nomination n'est cependant pas sans problèmes; ce n'est qu'après un second vote et de nombreuses enquêtes que son élection est enfin confirmée, vers le milieu de l'an 1200⁶³. C'est un patron fort capable et généreux⁶⁴. En 1203-1204, le retour aux hostilités entre Philippe Auguste et Jean sans Terre a des conséquences dramatiques pour la ville d'Avranches, dévastée au printemps 1204 par Guy de Thouars, régent de Bretagne. Les dommages infligés à la cathédrale étaient graves⁶⁵. Or, loin d'être accablé par ces circonstances lamentables, Guillaume semble avoir affronté énergiquement la tâche de reconstruction. Malgré quelques hésitations sur l'attitude à adopter à l'égard de Philippe Auguste⁶⁶, l'évêque est bientôt aux côtés d'autres membres importants de la cour capétienne, comme Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, et Cadoc, châtelain de Gaillon, vassal fidèle du roi français⁶⁷. C'est peut-être grâce aux liens cultivés au cours de telles réunions que Guillaume réussit à convaincre le roi de lui octroyer, en 1209, des revenus importants en compensation des pertes subies par sa cathédrale⁶⁸.

Le titulaire suivant du siège avranchais est Guillaume IV Burel cadet, connu aussi comme Guillaume d'Outillé (1210-28 octobre 1236)⁶⁹. Comme son homonyme, il appartient à une famille originaire du Mans, où il a été chanoine de la cathédrale Saint-Julien⁷⁰. Le nouvel évêque garde des relations très suivies

57. Le Mans, Bibl. mun., ms 198, fol. 24-v. Voir aussi, *Gallia Christiana*, t. 14, *Instr.*, col. 136.

58. Sur cette période troublée de l'histoire de l'évêché d'Avranches, voir PELTZER, 2008, p. 155-164.

59. STUBBS, 1868-1871, t. 4, p. 12.

60. Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, G 854. Malgré la brièveté de son « épiscopat » à Avranches, Guillaume de Chemillé a laissé au moins une charte (KEMP, 2001, n° 281, p. 177).

61. Sur les raisons qui pourraient expliquer la décision du roi, voir PELTZER, 2008, p. 202-203.

62. HAGENEDER *et al.*, 1964-2004, t. 1, n° 442, p. 665.

63. PELTZER, 2008, p. 161-164.

64. ALLEN, 2011, p. 14-19.

65. Voir ci-dessous note 162.

66. L'évêque Guillaume est l'un de cinq évêques normands à écrire au pape Innocent III, lui demandant s'il doit prêter un serment de fidélité au roi français (HAGENEDER *et al.*, 1964-2004, t. 8, n° 7, p. 17-18).

67. Paris, Arch. nat., L 967, n° 141 (1^{er} mars 1205, n. st.); Évreux, Arch. dép. Eure, G 184 (1204-1208).

68. ALLEN, 2011, p. 14-15.

69. Outillé, dép. Sarthe, cant. Écommoy, c. Saint-Mars-d'Outillé.

70. BUSSON et LEDRU, 1906, p. 287.

avec son pays natal, en particulier avec l'abbaye de Saint-Pierre de la Couture, à laquelle il donne au moins six chartes⁷¹. Il semble également avoir eu une vénération particulière pour le saint patron de son ancienne cathédrale⁷². Il est un administrateur fort capable, plus intéressé par les besoins de son diocèse que par ceux du roi français⁷³, et s'avère généreux envers le chapitre cathédral⁷⁴. On sait que Guillaume joue aussi un rôle liturgique dans la cathédrale, en y instaurant quatre prêtres pour desservir l'autel majeur et en donnant des revenus afin que des obits puissent y être célébrés⁷⁵. En outre, le rayonnement intellectuel du chapitre se développe tellement sous son épiscopat qu'Alexandre de Villedieu, grammairien bien connu, dont les livres pédagogiques sont utilisés dans toutes écoles au Moyen Âge, y devient chanoine⁷⁶. Les ressources financières de la cathédrale semblent aussi avoir été augmentées sous Guillaume, qui a placé de l'argent chez les moines de Savigny⁷⁷. Mais ce qui ressort surtout de son épiscopat, c'est le long conflit qui l'oppose à l'abbaye du Mont Saint-Michel, dont les détails sont trop connus pour que nous ayons besoin de nous y arrêter⁷⁸. À la fin de son épiscopat, il semble que l'évêque n'est plus en état de défendre sa cause : avant le 6 mai 1236, il offre sa démission au pape Grégoire IX à cause de son âge et de la maladie⁷⁹. La nomination de son successeur est rapide. Élu le 8 décembre 1236⁸⁰, Guillaume V de Sainte-Mère-Église (8 décembre 1236-17 ou 18 février 1253) reçoit sa consécration dans la cathédrale de Rouen des mains de l'évêque de Senlis⁸¹. Originaire du Cotentin, il est peut-être parent de son homonyme, Guillaume de Sainte-Mère-Église, évêque de Londres (1199-1221)⁸². Il a auparavant été doyen du chapitre avranchais, une charge qu'il a obtenue dans la deuxième moitié de 1231⁸³. À peine arrivé sur le siège épiscopal, il met fin au conflit avec l'abbé du Mont Saint-Michel⁸⁴. Soucieux de la conservation des acquisitions de ses prédécesseurs, il obtient de Louis IX en juin 1239 une charte

-
71. Le Mans, Bibl. mun., ms 198, fol. 25, 26 ; Paris, BnF, ms lat. 17022, fol. 42 ; Le Mans, Arch. dép. Sarthe, H Add. 32 ; Paris, BnF, ms 17123, p. 53.
72. ALLEN, 2010C, p. 514.
73. PELTZER, 2008, p. 165.
74. Avranches, Bibl. mun., ms 206, fol. 4-v, 7-v, 10 ; *ibid.*, fonds Pigeon, ms 45, p. 389-390.
75. *Ibid.*, ms 206, fol. 9-v, 10v.
76. ALLEN, 2011, p. 19-20.
77. GRIESSER, 1952, p. 322-323.
78. Sur ces conflits de juridiction, voir CHAZELAS, 1967, p. 130-135.
79. AUVRAY, 1890-1955, t. 2, col. 385, n° 3143.
80. BALUZE, 1678-1715, t. 2, p. 319.
81. LABBÉ, 1657, t. 1, p. 376.
82. DELISLE et BERGER, 1916-1927, « Introduction », p. 496-500.
83. Son prédécesseur, Henri Brisoult, se démet de sa charge pour se faire prieur des Dominicains de Paris. Guillaume se trouve comme doyen dans une charte datée de 1232 (Angers, Arch. dép. Maine-et-Loire, H 3292, acte de Guillaume IV Burel). Il ne fut ni doyen de Mortain, ni celui de Paris, ni protonotaire de Richard Cœur de Lion, comme le suggèrent les antiquaires (*Gallia Christiana*, t. 7, col. 204 ; DESROCHES, 1838, t. 1, p. 399 ; LECANU, 1877-1878, t. 2, p. 437 ; PIGEON, 1888, t. 2, p. 346 ; DE BEAUREPAIRE, 1898, p. 71). C'est l'évêque de Londres qui a été doyen de Mortain et protonotaire.
84. Paris, BnF, ms lat. 5340A, p. 294.

confirmant tous les dons faits au manoir épiscopal du Parc depuis le milieu du XII^e siècle⁸⁵; grâce à ses efforts, les possessions de l'église d'Avranches dans les îles anglo-normandes sont augmentées et peut-être aussi mises en ordre⁸⁶. Un mois plus tard, l'évêque envoie Guillaume de Barenton à l'abbaye de Savigny afin d'y saisir la totalité de l'argent déposé par son prédécesseur⁸⁷, soit parce qu'il veut apporter des modifications importantes à la cathédrale, soit parce qu'il veut régler les frais impliqués par le déménagement de la maison-Dieu d'Avranches aux faubourgs de Ponts⁸⁸. Mais bien qu'étant un administrateur capable, l'évêque circonscrit largement ses bienfaits et son champ d'action à son diocèse, ne voyageant à Caen ou à Rouen que pour l'Échiquier ou les conciles⁸⁹. Vers la fin de son épiscopat, il accueille Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, dans sa ville, où ce dernier fait son entrée en procession au son des cloches⁹⁰.

Présentation du recueil

Le recueil en cours d'achèvement comprend 300 actes, parmi lesquels on relève la présence d'une charte peut-être fautive et 77 mentions d'actes perdus. Seuls les actes promulgués par un évêque d'Avranches composent le corpus. Le recueil exclut donc les actes dans lesquels intervient un évêque avranchais sans que la charte soit donnée sous son autorité⁹¹. Les chartes où se trouve uniquement le *signum* de l'évêque ont été aussi rejetées. Les chartes octroyées par un évêque d'Avranches de concert avec un ou plusieurs autres dignitaires n'ont été éditées que lorsque l'évêque est le premier auteur cité. En ce qui concerne les mentions, elles ont été reprises dans la mesure où il s'agissait bien de chartes perdues ainsi que de simples donations, même s'il est possible que ces dernières ne soient jamais consignées par écrit.

85. « *Carta qua Lud(ovicus) 9 voluit quod episcopus uteretur in pace venditione facta eidem episcopo de Parco, apud Vincennas 1239 mense junii. Hoc non debet intelligi de toto parco quia multae donationis ecclesiae Abr(incensis) et episcopo factae sunt in Parco in terris, decimis, etc., scilicet per Mathildem de Abrinco uxorem Roberti filii regis, Robertum de Veim, Henricum de Crux milites et alios* », Avranches, Bibl. mun., fonds Pigeon, ms 45, p. 391. Sur le don de Bois-Baudouin par Mathilde d'Avranches, voir PIGEON, 1888, t. 2, p. 339-340 (d'après Avranches, Bibl. mun., fonds Pigeon, ms 45, p. 246). Le Parc, Manche, cant. Brécey, c. Braffais.

86. PIGEON, 1888, t. 2, p. 665.

87. GRIESSER, 1952, p. 322-323.

88. Ce transfert aurait eu lieu avant 1240 (Avranches, Bibl. mun., ms 206, fol. 162v). Ponts, Manche, cant. Avranches.

89. Il assiste à l'Échiquier de Pâques 1243 à Caen et à celui de la Saint-Michel 1248 à Rouen (DELISLE, 1864, p. 162, 166). Certains veulent que Guillaume soit intervenu à deux reprises dans les affaires parisiennes, mais c'est son prédécesseur qui donne vingt livres pour le travail sur la chaise de sainte Geneviève (MOLINIER, 1902-1923, t. 1, p. 513), et l'évêque d'*Apprensis* (Apros, Macédoine), non d'*Apprincensis* (voire *Abrincensis*), qui assiste à la dédicace de la Sainte-Chapelle, le 26 avril 1248 (DELISLE, 1898, p. 313-317).

90. BONNIN, 1852, p. 85.

91. Voir, par exemple, Paris, Arch. nat., L 968, n° 217 et *ibid.*, L 972, n° 646; Paris, BnF, ms lat. 11832, n° 4.

Des 16 évêques qui se sont succédé sur le siège épiscopal avranchais de 990 à 1253, 14 ont promulgué des chartes. Le tableau ci-dessous nous permet de chiffrer l'évolution de la production diplomatique de chacun d'eux. Constatons que 20 actes doivent être encore attribués à un évêque spécifique (deux pour un évêque Richard sous forme de mentions et 18, dont quatre sous forme de mentions, pour un évêque Guillaume) :

Évêque	Nombre d'années de l'épiscopat	Nombre d'actes (mentions)	Nombre moyen d'actes par an (sans mentions)
Hugues (1028-1055/1060)	environ 30	2	--
Jean (1060-1067)	7	3 (1)	0,42 (0,28)
Michel (1067/1068-1094)	26	2	--
Turgis (1094-1134)	40	5 (2)	--
Richard I ^{er} de Beaufou (1134-1142)	8	6 (2)	0,75 (0,5)
Richard II de Subligny (1142/1143-1153)	10	9 (3)	0,9 (0,6)
Herbert (1153-1160)	7	14 (3)	2 (1,57)
Achard (1161-1170)	9	17 (4)	1,88 (1,44)
Richard III L'Évêque (1170-1182)	12	46 (4)	3,83 (3,5)
Guillaume I ^{er} Burel (1182/1183-1196)	10	38 (10)	3,8 (2,8)
Guillaume II de Chemillé (1196-1197/1198)	2	1	0,5
Guillaume III Ptolomeus (1199/1200-1210)	10	36 (9)	3,6 (2,7)
Guillaume IV Burel (1210-1236)	26	62 (21)	2,38 (1,57)
Guillaume V de Sainte-Mère-Église (1236-1253)	17	39 (12)	2,29 (1,58)

Quant au mode par lequel ces actes nous sont parvenus, 73 sont des originaux, dont quatre sont en double exemplaire; 54 sont connus par des copies dans des cartulaires; 73 par des copies d'érudits; 11 par des copies diverses et 12 sont seulement connus par des éditions. Bien que nous ne possédions aucun

acte original pour la période jusqu'en 1142-1143, la survie de ces 73 originaux est impressionnante pour un petit diocèse bouleversé par les violences de l'histoire, et ce total correspond bien à celui des autres diocèses normands. Par exemple, H. Dupuy, dans sa thèse de l'École des chartes, a recensé 278 actes des évêques de Bayeux pendant l'époque ducal, dont 79 (28 %) sont des originaux⁹². Plus récemment, Grégory Combalbert a retrouvé 204 actes des évêques d'Évreux, des origines jusqu'en 1223, dont 39 (19 %) sont des originaux⁹³. En comparaison des évêques voisins de Coutances, dont nous éditons actuellement les actes, les circonstances avranchaises sont assez favorables, car malgré les 400 actes coutançais, environ, que nous avons répertoriés jusqu'à présent pour la période allant de 1048 à 1208, seulement 42 (environ 10 %) sont des originaux⁹⁴. Certes, le nombre total pour l'évêché d'Avranches est un peu plus élevé à cause de l'extension de la période couverte jusqu'au milieu du XIII^e siècle, un ajustement rendu nécessaire par le fait que tous les évêques à partir de 1182-1183 sont prénommés Guillaume, ce qui rend impossible l'attribution précise de certaines chartes non pourvues d'un élément de datation. Mais 50 chartes originales nous sont parvenues pour la période jusqu'en 1210, c'est-à-dire 28 % du nombre total des actes (35,5 %, sans compter les mentions), un pourcentage qui est comparable, pour une période correspondante, à la proportion des originaux dans des diocèses extérieurs à la Normandie, tels Limoges (21 %), Amiens (24 %), Laon (31 %), Bourges (37 %) et Arras (38 %)⁹⁵. Or, à la différence des actes originaux de l'évêché d'Arras, par exemple, qui proviennent des archives de 43 institutions (sur un total de 89 bénéficiaires), les chartes originales avranchaises ne concernent principalement que deux abbayes, à savoir Savigny et Mortain⁹⁶. C'est un nombre très restreint, même en comparaison avec d'autres diocèses normands (les actes originaux de Bayeux, par exemple, se rapportent à 16 bénéficiaires différents sur un total de 35), ce qui nous pose un certain nombre de problèmes, comme nous le verrons.

La chancellerie épiscopale

Si l'analyse présentée ci-dessous du formulaire des actes permet de révéler le fonctionnement de la chancellerie épiscopale avranchaise, l'identité des

92. DUPUY, 1970, t. 1, p. XXI.

93. COMBALBERT, 2004.

94. La destruction des Archives départementales de la Manche pendant la guerre représente une véritable catastrophe pour les actes des évêques de Coutances : plus que 100 chartes originales sont brûlées en 1944, sans oublier plusieurs copies des cartulaires et des érudits.

95. Pour les chartes de Limoges, voir BECQUET, 1999, p. 12 ; pour celles d'Amiens et de Bourges, voir DUPUY, 1970, t. 1, p. XXI ; pour celles de Laon, voir DUFOUR-MALBEZIN, 2001, p. 22 ; pour celles d'Arras, voir TOCK, 1991, p. XXIX.

96. Il y a dix chartes pour d'autres institutions : Le Mans, Arch. dép. Sarthe, H Add. 32 (× 3) et Paris, BnF, ms lat. 11832, n° 4 (Saint-Pierre-de-la-Couture) ; Caen, Arch. dép. Calvados, H 677 (× 2) (Aunay) ; Manchester, John Rylands Library, Beaumont Charters, n° 97 (Troarn) ; Caen, Arch. dép. Calvados, H 1561 (Barbery) ; Paris, BnF, ms lat. 5340A, p. 294 (Le Mont Saint-Michel) ; Angers, Arch. dép. Maine-et-Loire, H 3292 (Saint-Florent-lès-Saumur) ; *ibid.*, H 3674 (prieuré de Briouze).

personnes qui s'occupaient de la rédaction des actes nous échappe largement. Nous ne possédons en effet qu'une seule mention d'un chancelier pour toute la période couverte. Prénommé Jean, il se trouve en qualité de « chancelier de l'évêque » (*cancellarius episcopi*) parmi les témoins d'un acte d'Achard, dont l'existence était jusqu'alors totalement ignorée. Cette charte, jadis conservée en original aux Archives de la Manche, n'est connue aujourd'hui que par une copie du XIX^e siècle (voir en annexe), nous privant donc de l'opportunité de faire une étude de l'écriture. La mention de Jean semble néanmoins suggérer que les évêques d'Avranches, comme leurs collègues à Bayeux et à Rouen, avaient employé un chancelier pour diriger le personnel chargé de dresser les actes épiscopaux. La question reste, bien sûr, de savoir pourquoi nous n'avons pas d'autres exemples de souscription d'un chancelier d'Avranches, compte tenu de l'apparition régulière des chanceliers bayeusains et rouennais dans les actes (archi)épiscopaux⁹⁷. B.-M. Tock a constaté un lien entre le refus de l'emploi du titre de chancelier dans les actes épiscopaux arrageois et le rôle majeur joué par l'évêque d'Arras dans le contrôle de la chancellerie et dans l'élaboration d'actes, qui se manifeste, entre autres, dans l'usage d'une souscription épiscopale⁹⁸. Or, comme nous le verrons, la souscription de l'évêque est extrêmement rare dans les actes avranchais, et bien qu'il soit possible que l'influence de l'évêque se cache derrière l'utilisation de certains formulaires (ce que révèle en particulier l'analyse des préambules), il est difficile d'en conclure que les évêques d'Avranches ont voulu contrôler la chancellerie comme leurs collègues arrageois. En outre, à la différence des trois chanceliers connus d'Arras qui apparaissent chacun plusieurs fois dans les actes épiscopaux avec un titre autre que celui de *cancellarius*⁹⁹, nous ne retrouvons qu'une seule mention, à la fin du XII^e siècle, d'une autre personne nommée Jean dans le chapitre d'Avranches¹⁰⁰.

En dehors de celui-ci, nous n'avons que deux mentions d'autres personnages qui se sont vraisemblablement occupés de l'élaboration des chartes¹⁰¹. Le premier s'appelle Testard. On ne sait que peu de choses de lui, sauf qu'il est chanoine¹⁰². Il est possible qu'il soit parent de Guillaume Testard, qui semble avoir été soit

97. Sur les chanceliers de Bayeux et de Rouen, voir SPEAR, 2006, p. 48-49, 223-226.

98. On ne rencontre que trois souscriptions de chanceliers dans les 318 actes épiscopaux arrageois pour la période de 1093 à 1203 (Тock, 1991, p. XLI-XLIII).

99. Constatons le chancelier Saswalon, qui est tour à tour ou simultanément chanoine régulier du Mont-Saint-Éloi, chanoine d'Arras, et chapelain de l'évêque (*ibid.*, p. XLI-XLII).

100. D. Spear signale l'existence d'un maître Jean parmi les témoins d'une charte de l'évêque Achard (SPEAR, 2006, p. 21), mais il a mal interprété l'abréviation *Phus* (*Philippus*) comme *Jhes* (*Johannes*). Un Jean, écolâtre, se trouve parmi les témoins d'une charte de Guillaume I^{er} Burel délivrée en 1191 (PIGEON, 1888, t. 2, p. 673-674), mais il semble peu probable que cette personne soit le chancelier Jean.

101. Un troisième n'est pas à écarter. On retrouve la souscription d'un scribe (*scriptor*) nommé Robert à la fin d'un acte de Raoul Malo pour Savigny aux côtés des souscriptions de quelques membres du chapitre d'Avranches (Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 298, fol. 13). Il est possible bien sûr que Robert fût moine de Savigny.

102. Paris, Arch. nat., L 968, n° 217 (charte de Richard l'Évêque, datée de 1174-1182). Il se trouve sans qualification dans deux autres chartes de cet évêque : Avranches, Bibl. mun., fonds Pigeon, ms 45, p. 353 (datée de 1170-1182) ; Paris, Arch. nat., L 975, n° 1074 (datée de 1170-1182).

un membre du chapitre, soit un proche de Richard l'Évêque¹⁰³. On retrouve la souscription de Testard en bas d'une charte du même évêque, où il est décrit comme « alors scribe de l'évêque » (*tunc episcopi scriba*). Cette charte, éditée en annexe de l'article, nous est parvenue en double exemplaire. La première est écrite dans une minuscule caroline tardive d'assez grand module, ce qui veut dire qu'elle est vraisemblablement l'œuvre du *scriptorium* de l'abbaye de Savigny, comme nous le verrons¹⁰⁴. L'écriture de la deuxième montre une disposition moins soignée et contient des caractéristiques typiques de l'écriture curiale anglaise (l'étirement en hauteur de certaines lettres majuscules, le développement excessif des *s* et des *r* allongés)¹⁰⁵. Rien ne prouve, malheureusement, qu'il s'agit de la main de Testard, et on ne retrouve en outre aucun autre exemple de cette écriture parmi les autres chartes originales épiscopales avranchaises. L'autre membre du personnel de la chancellerie épiscopale dont l'identité nous est parvenue est Robert Berhaut. Notaire (*notarius*) de l'évêque, il se trouve parmi les témoins d'une charte de Guillaume III Ptolomeus qui est octroyée en faveur de l'abbaye de Savigny¹⁰⁶. Chanoine d'Avranches¹⁰⁷, il possède une maison dans la ville¹⁰⁸ et devient archidiacre à une date inconnue antérieure à janvier 1231¹⁰⁹. Malheureusement, rien n'indique qu'il a joué un rôle dans l'élaboration de la charte où il est mentionné en qualité de notaire, et l'écriture livresque du scribe suggère que ce dernier était probablement moine de Savigny. Mais si l'absence de mentions des membres de la chancellerie épiscopale est problématique, ces circonstances ne sont guère exceptionnelles : constatons en effet que nous ne possédons aucune mention d'un membre de la chancellerie épiscopale coutançaise pour la période allant de 1048 jusqu'en 1208.

Forme et contenu des actes

Caractères externes

Le format et la mise en page

Le texte des chartes épiscopales avranchaises est écrit en général dans le sens de la largeur (55 actes sur 77 originaux conservés). L'écriture dans le sens de la plus petite dimension (ce sont des *cartae transversae*) se trouve dans 14 actes, cependant que 8 chartes se présentent sous la forme d'un rectangle compact,

103. Sur Guillaume Testard, voir SPEAR, 2006, p. 28.

104. Annexe, n° 3. Le scribe responsable de cette charte est celui qui a rédigé une autre de Richard l'Évêque (Paris, Arch. nat., L 968, n° 217) et une de Hugues Bretel (*ibid.*, L 977, n° 1251).

105. Annexe n° 2.

106. Annexe, n° 4.

107. Avranches, Bibl. mun., ms 206, fol. 10v-11.

108. ALLEN, 2011, p. 18.

109. Paris, Arch. nat., L 975, n° 1059 (charte de Henri Husson); voir aussi Avranches, Bibl. mun., ms 206, fol. 15v. Robert est probablement mort avant 1235, année où on rencontre, au mois de mars, ses successeurs à l'archidiaconat, Garnier et Hugues (Paris, Arch. nat., L 973, n° 755).

presque carré. Le parchemin est généralement non réglé (six actes seulement ont la réglure tracée à la mine de plomb¹¹⁰) et l'espacement entre les lignes varie fort d'un acte à l'autre, tout comme l'espace entre le texte et les marges. L'utilisation de paragraphes est aussi très rare et se trouve deux fois seulement pour la liste des témoins¹¹¹. L'encre est soit brune, soit noire.

L'écriture

Jusqu'en 1182, toutes les chartes originales, exceptées deux, proviennent des archives saviniennes ou mortainaises. Ceci nous confronte à des problèmes de comparaison, et il est donc assez difficile de savoir dans quelle mesure les actes étaient écrits par des scribes avranchais ou par les moines travaillant dans les *scriptoria* des abbayes destinataires. La majorité des chartes épiscopales destinées à Savigny pendant cette période sont écrites dans diverses formes d'une minuscule caroline tardive d'assez grand module qui est très régulière et très lisible. Il s'en dégage donc une double impression de soin et de sobriété qui traduisent la solidité et la perpétuité que cherche à apporter l'intervention épiscopale. L'examen d'une charte de Richard l'Évêque révèle les caractéristiques distinctives présentées par cette écriture (fig. 1) : une première lettre un peu agrandie et travaillée, les majuscules redoublées (particulièrement les *N*, *C* et *T*), le tracé des ligatures *st*, les hastes allongées des *s* et des *r*, l'utilisation d'un tilde bouclé, l'emploi du signe tironien pour *et*. La main responsable de cet acte se trouve dans au moins sept autres chartes non-avranchaises (fig. 2)¹¹², ce qui suggère que le scribe était moine de Savigny plutôt que membre de la chancellerie épiscopale. En ce qui concerne les quatre chartes d'une écriture plus gothique, on peut y discerner l'influence de la chancellerie de Henri II Plantagenêt, à savoir : grandes hastes, notamment pour la partie droite des *a*, développement excessif des *s* allongés, même à la fin des mots, *g* minuscules prolongés d'un mince trait transversal, traits obliques plongeants et recourbés en fin de *n* et de *m*. La main de l'un de ces actes est unique parmi les chartes saviniennes et mortainaises conservées aux Archives nationales, ainsi qu'ailleurs (fig. 3), mais comme nous le verrons, il est possible que la chancellerie épiscopale ait élaboré cet acte.

La gothicisation de l'écriture s'avance rapidement sous l'évêque Guillaume I^{er} Burel, et l'usage d'une écriture livresque ne se trouve que dans cinq de ses

110. Paris, Arch. nat., L 978, n° 1353 (charte de Herbert, datée de 1153-1160) ; *ibid.*, L 976, n° 1147 et 1148 (charte en double exemplaire de Guillaume IV Burel, datée de 1213) ; *ibid.*, L 976, n° 1099 (charte de Guillaume IV Burel, datée de janvier 1223) ; Angers, Arch. dép. Maine-et-Loire, H 3292 (charte de Guillaume IV Burel, datée de 1232) ; Paris, BnF, ms lat. 5340A, p. 294 (charte de Guillaume V de Sainte-Mère-Église, datée du 2 février 1237, n. st.).

111. Paris, Arch. nat., L 968, n° 243 (charte de Richard de Subigny, datée de 1142/1143-1153) ; Rouen, Bibl. mun., coll. Leber, ms 5636 (Omont 3122), n° 8 (charte de Richard de Subigny, datée de 1142/1143-1153).

112. Paris, Arch. nat., L 968, n° 281 ; *ibid.*, L 972, n° 685 ; *ibid.*, L 974, n° 918 ; *ibid.*, L 976, n° 1120 ; *ibid.*, L 977, n° 1252 ; *ibid.*, L 979, n° 109 ; Rouen, Bibl. mun., coll. Leber, ms 5636 (Omont 3122), n° 14.

actes¹¹³. Mais puisque toutes les chartes originales de cet évêque proviennent des archives saviniennes ou mortainaises, il est impossible de dire si les scribes étaient ceux du bénéficiaire ou ceux de l'évêque, même si l'on peut constater que certaines d'entre elles sont écrites par les mêmes mains¹¹⁴. C'est seulement sous Guillaume III Ptolomeus que l'on peut sans doute identifier la main d'un scribe épiscopal. Cinq chartes de cet évêque ont été écrites par le même scribe¹¹⁵, dont l'une provient des archives de l'abbaye de Saint-Pierre de la Couture (fig. 4 et 5)¹¹⁶. Dans l'écriture, composée de lettres au corps petit, l'influence de la chancellerie royale anglo-normande est évidente dans le redoublement de majuscules, le trait oblique du *d* dans le mot *fidelibus*, qui recoupe la haste allongée du *f*, l'abréviation initiale du nom de l'auteur, les traits obliques plongeants et recourbés en fin de *n* et de *m*. La ponctuation est toujours discrète mais pertinente. Mais si l'existence de la charte de la Couture nous permet de démontrer que ce scribe appartenait bien au milieu épiscopal avranchais, son identité nous échappe. Il est intéressant de noter que, parmi les témoins de l'une de ces chartes, se trouve Robert Berhaut, notaire de l'évêque Guillaume III, bien qu'il y soit inscrit sans titre¹¹⁷. Mais le fait que l'on ne puisse pas retrouver la main de ce scribe parmi les chartes originales de Guillaume IV Burel suggère, soit qu'il était proche de l'évêque Guillaume III et non de son successeur, soit qu'il était mort peu après l'évêque qu'il avait servi, soit qu'il a été promu à une charge dans laquelle il n'était plus censé être responsable de l'élaboration des chartes. L'écolâtre au début du XIII^e siècle est Nicolas de L'Aigle (*de Aquila*)¹¹⁸. Il devient doyen de Chichester avant février 1201¹¹⁹, mais parce que la trace d'aucun écolâtre avranchais ne nous est parvenue jusqu'en 1215, il est possible que Nicolas ait continué d'occuper cette charge jusqu'à ce qu'il soit devenu doyen d'Avranches en 1211. Homme savant, il était sans doute capable de rédiger des chartes comme celles qui sont parvenues jusqu'à nous, des chartes soignées mais simples, mais non dépourvues d'ornementations. Or, en l'absence de preuves suffisantes, toute association avec ces cinq actes doit rester hypothétique¹²⁰. L'écriture des chartes des évêques Guillaume IV Burel et de Guillaume V de Sainte-Mère-Église ne présente rien d'extraordinaire, et l'influence de la chancellerie pontificale se manifeste dans l'emploi des tildes en nœud et des *s* longs à treillis. L'usage d'une écriture livresque est presque inconnu, bien qu'il y ait un exemple de l'an 1227

113. Il faut noter que toutes les données fournies pour les chartes des évêques prénommés Guillaume sont provisoires, puisqu'il y a cinq chartes originales non pourvues d'un élément de datation qui doivent être assignées à un évêque particulier.

114. Scribe A : Paris, Arch. nat., L 976, n^{os} 1126 et 1127; Scribe B : *ibid.*, L 975, n^o 1058; *ibid.*, L 967, n^o 153.

115. Paris, Arch. nat., L 972, n^o 677; *ibid.*, L 973, n^o 832; *ibid.*, L 974, n^o 901; *ibid.*, L 977, n^o 1239.

116. Le Mans, Arch. dép. Sarthe, H Add. 32.

117. Paris, Arch. nat., L 974, n^o 901.

118. L'Aigle, Orne, chef-lieu de cant.

119. GREENWAY, 1996, p. 9.

120. Nicolas enseigna le droit canonique à Oxford pendant les années 1190 (BRUNDAGE, 2010, p. 87-88 et n. 18-20).

provenant de l'Abbaye-Blanche de Mortain¹²¹. Il est étonnant que seules quelques chartes soient écrites par le(s) même(s) scribe(s).

Le sceau

Tous les actes étaient, apparemment, scellés, mais 11 chartes seulement nous sont parvenues munies d'un sceau¹²². Un autre sceau, isolé de la charte à laquelle il était autrefois appendu, se trouve parmi les fonds sigillographiques de la British Library¹²³, cependant que la charte elle-même est toujours conservée aux Archives nationales de France¹²⁴. 11 autres sceaux perdus sont connus par des dessins ou par des photographies¹²⁵, tandis que deux autres ont brûlé en 1944 et ne sont connus que par des descriptions écrites¹²⁶. Le mode d'attache le plus fréquent est celui de la languette de parchemin ou parfois de cuir; l'emploi de lacs de soie ou de cordelettes de chanvre est rare. Pour l'épiscopat de Guillaume I^{er} Burel, deux chartes ont été scellées sur simple queue¹²⁷ et une charte de l'évêque Guillaume IV Burel semble avoir été scellée de la même façon¹²⁸. Ce sont là des exceptions, car pratiquement toutes les chartes étaient scellées sur double queue. Le mode d'attache le plus simple était constitué par la languette de parchemin passant dans une seule incision au fond de la charte. Mais on rencontre très souvent trois incisions horizontales et parallèles dont la dernière est pratiquée dans le pli formé par le support et son repli, et c'est par toutes ces fentes que la languette de parchemin est passée.

Quant aux sceaux eux-mêmes, les plus anciens ne nous sont connus que par des dessins effectués aux XVII^e et XVIII^e siècles et ils remontent à l'épiscopat de l'évêque Herbert¹²⁹. Le plus ancien sceau conservé date de l'évêque Achard; il est typique de la majorité des sceaux connus des évêques d'Avranches¹³⁰. De forme ovale, et en cire rouge, il mesure 70 mm de hauteur et 52 mm de longueur. La face représente l'évêque debout, vu de face, mitré, crossé et bénissant, et il porte

121. Paris, Arch. nat., L 968, n° 278.

122. *Ibid.*, L 967, n° 103 (Richard l'Évêque); *ibid.*, L 968, n° 280 (Richard l'Évêque); *ibid.*, L 970, n° 552 (Richard l'Évêque); *ibid.*, L 976, n° 1091 (Guillaume III Ptolomeus), 1124 (Guillaume I^{er} Burel), 1147 (Guillaume IV Burel); *ibid.*, L 977, n° 1285 (Guillaume I^{er} Burel), 1288 (Guillaume I^{er} Burel); *ibid.*, L 978, n° 1357 (Achard); Caen, Arch. dép. Calvados, H 677 (× 2) (Guillaume IV Burel et Guillaume V de Sainte-Mère-Église).

123. Londres, BL, Seals XXXIX, n° 76.

124. Paris, Arch. nat., L 972, n° 654 ou *ibid.*, n° 655.

125. Paris, BnF, ms lat. 17022, fol. 34-36, 40-41, 45 (sceaux des évêques Herbert, Richard l'Évêque, Guillaume I^{er} Burel, Guillaume IV Burel et Guillaume V de Sainte-Mère-Église); Kew, TNA, PRO 31/8/140B, 2^e partie, p. 100 (sceau de Richard l'Évêque); DEMAY, 1881, planche 12, n° 2174 (sceau de Richard l'Évêque, autrefois à Saint-Lô, Arch. dép. Manche, H 8006, n° 4); Avranches, Bibl. mun., fonds Pigeon, ms non coté, p. 2, 8-10 (sceaux de Richard l'Évêque et de Guillaume IV Burel, tous deux autrefois à Saint-Lô, Arch. dép. Manche, H non coté, fonds du Mont Saint-Michel).

126. Saint-Lô, Arch. dép. Manche, H 8006, n° 5 (sceau de Richard l'Évêque; pour une description, voir DUBOSC, 1878a, n° XIV, p. 13-14); DEMAY, 1881, n° 2175, p. 234.

127. Paris, Arch. nat., L 976, n° 1130; *ibid.*, L 977, n° 1288.

128. *Ibid.*, L 976, n° 1132. Parce que le coin inférieur gauche du parchemin est déchiré, il est possible qu'une simple queue ait été découpée.

129. Paris, BnF, ms lat. 17022, fol. 35-36.

130. Paris, Arch. nat., L 978, n° 1357.

pour légende *ACHARD(US) D(E)I GR(ACI)A ABRINCENSIS EP(IS)C(OPUS)* (fig. 6). Parmi les autres évêques, seuls Guillaume III Ptolomeus, Guillaume IV Burel et Guillaume V de Sainte-Mère-Église apportent des petites modifications à ce motif. L'image du premier est accostée des lettres PT et OL, abréviation de son surnom, la deuxième des lettres grecques alpha et oméga, et la dernière d'une étoile et d'un croissant. Le dessin d'un sceau de l'évêque Herbert est de forme ronde et montre le prélat assis sur un trône, mais il était appendu à une charte perdue dont la forme est suspecte¹³¹. Les sceaux de l'évêque Richard l'Évêque sont également différents parce qu'ils sont en cuvette et le champ du sceau occupe un plan plus profond que l'exergue, la légende figurant généralement en ce cas sur le biseau qui unit les deux plans (fig. 7). Les contre-sceaux sont un peu plus variés. Le premier exemple de ce mode de scellement se trouve sur le revers d'un sceau de Richard l'Évêque¹³². Ce contre-sceau rond, qui représente un oiseau ailé, porte la légende d'une personne autre que l'évêque, mais l'identité de ce personnage, qui s'appelle Guillaume Age, reste inconnue. Le sceau de l'évêque Guillaume I^{er} Burel a pour contre-sceau une gemme antique représentant un personnage debout, peut-être un héros ou même Achille, s'appuyant sur une panoplie, et portant la légende + *SIGILLUM SECRETI*, cependant que le contre-sceau de son successeur, l'évêque Guillaume III Ptolomeus, offre l'empreinte d'un personnage debout, en costume ecclésiastique, tenant un livre des deux mains, et porte la légende + *SIGILLUM: WILLELMI: PTOLOMEI*. Le motif le plus simple appartient à l'évêque Guillaume IV Burel et représente une tête de trois quarts, à droite, identifiée par la légende comme saint André. Le plus complexe se trouve sur le revers du sceau de Guillaume V de Sainte-Mère-Église, et montre la Vierge couronnée, tenant l'enfant Jésus à droite et une fleur de lys à gauche, sortant à mi-corps d'une voûte, sous laquelle est une étoile. Ce motif est entouré de la légende + *AVE · MARIA · GRACIA · PLE(NA)*. Des sceaux conservés, cinq sont en cire rouge, quatre en cire brune et trois en cire verte, cependant que Gaignières soutient que cinq sceaux perdus de l'évêque Herbert, deux de Guillaume IV Burel et un de Guillaume V de Sainte-Mère-Église, étaient en cire blanche¹³³.

Caractères internes

Nous ne considérerons pour les caractères internes que la période de 1094 à 1253, faute d'éléments suffisants pour les années précédentes.

L'invocation

L'invocation verbale est très rare dans les chartes avranchaises et on ne trouve en fait que trois exemples parmi les 223 actes¹³⁴. Les formules sont généralement

131. Paris, BnF, ms lat. 17022, fol. 35.

132. Paris, Arch. nat., L 967, n° 103.

133. Paris, BnF, ms lat. 17022, fol. 34-36, 40-42, 45.

134. Pour l'étude des formules, nous ne tenons évidemment pas compte des actes perdus.

plus brèves que celles que l'on peut retrouver dans d'autres chartes épiscopales : *In nomine sancte Trinitatis* (deux occurrences)¹³⁵. — *In Dei nomine* (une occurrence)¹³⁶. Deux autres chartes comportent une invocation verbale qui se trouve après la suscription ou l'adresse et le salut¹³⁷, dont l'une est le seul exemple pour les chartes données après 1153¹³⁸. L'invocation figurée en revanche est totalement inconnue dans les chartes avranchaises¹³⁹. Les chartes épiscopales d'Avranches témoignent donc d'un manque d'intérêt certain pour cette partie du discours diplomatique.

La suscription

C'est un élément essentiel de la charte. Il ne faut pas s'étonner que la majorité des actes comprenne la suscription¹⁴⁰. Au XII^e siècle, elle se place généralement en tête de la charte, mais se trouve aussi après l'invocation (dans les rares cas où il y en a une), ou après l'adresse ou le préambule. Le nom de l'évêque n'est que rarement précédé de *ego* (10 occurrences entre 1094 et 1182). L'évêque s'intitule le plus souvent *episcopus* mais, à partir de l'épiscopat de Richard de Subligny, on trouve aussi le titre de *minister*, très souvent flanqué d'une formule de modestie (*humilis minister, qualiscumque minister*¹⁴¹), bien que son usage soit rare pour la période de 1182-1183 à 1253 (6 exemples). L'évêque Turgis s'intitule *pontifex* dans une seule charte¹⁴², et utilise les formules de modestie les plus élaborées (*episcoporum Abrincensium minimus et ultimus episcopus*¹⁴³). Hormis la formule de dévotion classique de *Dei gratia*, on rencontre *Dei permissu*, *Dei patientia*, *divino permissu*, *divina miseratione* et *permissione divina*, dont la majorité des exemples proviennent des chartes du XII^e siècle¹⁴⁴. Avranches est rendu par *Abrincensis*, plus rarement par

135. Paris, Arch. nat., L 968, n° 243; Rouen, Bibl. mun., coll. Leber, ms 5636 (Omont 3122), n° 8 (deux chartes de l'évêque Richard de Subligny).

136. Paris, BnF, ms lat. 5441 (2), p. 161-162 (charte de Turgis).

137. « Ricardus, Dei gratia, Abrincensis episcopus, universo clero et populo Abrincensi salutem et benedictionem. In nomine Domini nostri Jhesu Christi... », Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 298, fol. 4v (charte de Richard de Beaufou).

138. « Sciant tam presentes quam futuri, quod ego W. Tholomei, Abrinc(ensis) episcopus, in nomine sancte Trinitatis... », ALLEN, 2010c, annexe n° 1, p. 528.

139. Le coin supérieur gauche de l'une des chartes de Richard de Subligny qui comporte l'invocation verbale a été déchiré (Paris, Arch. nat., L 968, n° 243), donc privant peut-être l'acte de l'invocation figurée, telle que l'on la retrouve dans une charte presque contemporaine, délivrée par son frère Hasculphe (Rouen, Bibl. mun., coll. Leber, ms 5636 (Omont 3122), n° 16).

140. Quatre actes sont dépourvus d'une suscription, dont une notifie la fin du différend opposant l'évêque et son chapitre (Avranches, Bibl. mun., ms 206, fol. 6-7). Les autres sont des chartes-notices traitant des accords survenus sous l'autorité de l'évêque (Paris, BnF, ms lat. 11832, n° 4; Paris, Arch. nat., L 968, n° 217; *ibid.*, L 972, n° 646).

141. On ne rencontre cette formule que sous l'évêque Achard.

142. Paris, BnF, ms lat. 5441 (2), p. 409.

143. VAN MOOLENBROEK, 1990, n° 11, p. 274-276.

144. Les évêques Guillaume III Ptolomeus et Guillaume IV Burel emploient toujours la formule *Dei gratia*; on rencontre les formules *divina miseratione / permissione divina* dans quatre actes de Guillaume V de Sainte-Mère-Église (BnF, ms lat. 1245, fol. 32v; Avranches, Bibl. mun., ms 206, fol. 22 (× 2); Caen, Arch. dép. Calvados, H 677).

Abrincarum ou *Abrincacensis*. On est enclin à attribuer la forme de *Albericensis* à une étourderie du rédacteur du cartulaire de Saint-Florent-lès-Saumur¹⁴⁵.

L'adresse et le salut

L'adresse est presque toujours générale, s'adressant à tous ceux qui verront la charte ou à l'ensemble des fidèles. On rencontre néanmoins des chartes adressées aux habitants du diocèse d'Avranches (*universo clero et populo Abrincensi*)¹⁴⁶, aux résidents de Terregatte (*omnibus clericis et militibus et vavassoribus de Terrawasta*)¹⁴⁷ et aux archidiaques, doyens ruraux et clercs de l'évêché (*archidiaconibus et decanis et clericis Abrincensibus*)¹⁴⁸. Pour l'ensemble de la période couverte, on ne retrouve qu'une quinzaine d'adresses personnelles. Le texte de ces formules change constamment, même entre les chartes rédigées en double exemplaire¹⁴⁹, et malgré que plusieurs d'entre elles reproduisent les mêmes éléments (par exemple, *tam presentibus quam futuris sanctae matris Ecclesiae pastoribus* et *tam praesentibus quam futuris sanctae matris Ecclesiae praelatis et subditis*), ce n'est que sous l'épiscopat de Herbert que la même formule revient dans plus d'une charte : *Universis sanctae matris Ecclesiae filiis tam prelatibus quam subditis* (3 occurrences). Il faut attendre le XIII^e siècle pour retrouver l'unité qui se manifeste dans d'autres diocèses de la France¹⁵⁰, et parmi les formules utilisées, on trouve plus fréquemment : *Universis Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit* (32 occurrences). En ce qui concerne le salut, les formules sont aussi variées que celles utilisées pour l'adresse. Les chartes de Richard l'Évêque, par exemple, emploient 13 formules différentes. Mais *salutem in Domino* est la plus fréquemment employée (61 occurrences), et cette formule est presque de rigueur sous les évêques Guillaume IV Burel (27 occurrences) et Guillaume V de Sainte-Mère-Église (20 occurrences).

Le préambule

Bien qu'au moins une charte de chaque évêque, à l'exception de Guillaume V de Sainte-Mère-Église, comporte un préambule, l'essentiel des actes concernés par cette partie du discours diplomatique a été délivré entre 1153 et 1182 (27 occurrences). Les thèmes ne sont pas toujours les mêmes, mais on peut les diviser en deux grandes catégories, à savoir : la nécessité de la mise par écrit pour éviter l'oubli (*Littera est contraria oblivioni. Haec enim et oblita ad memoriam revocat, et controversiarum jurgia representata dissolvit*¹⁵¹) et les devoirs qui incombent

145. Angers, Arch. dép. Maine-et-Loire, H 3715, fol. 41v (charte de Richard l'Évêque).

146. Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 298, fol. 4v (charte de Richard de Beaufo), 5-v (chartes des évêques Herbert et Achard), 16 (charte de Richard l'Évêque).

147. *Ibid.*, fol. 5 (charte de Richard de Subligny); Terregatte, dép. Manche, cant. Saint-James, c. Saint-Aubin de Terregatte et Saint-Laurent-de-Terregatte.

148. *Ibid.*, fol. 5-v (charte de Herbert).

149. Voir par exemple la charte de Richard l'Évêque éditée dans l'Annexe.

150. Voir, par exemple, DUPUY, 1970, t. 1, p. XXXVIII-XXXIX; ТОСК, 1991, p. LI.

151. Paris, BnF, ms nouv. acq. fr. 21812, fol. 287-288 (charte d'Achard).

à l'évêque afin de protéger les biens des religieux de son diocèse (*Possessionis monasteriis diocesis nostrae concessas ad sustentationem in eis Deo servientium necessitatem nostrum est tueri...*¹⁵²). Les citations bibliques et patristiques sont très rares et se trouvent dans une seule charte du XIII^e siècle¹⁵³. La formulation varie fort d'un acte à l'autre, mais l'usage du même préambule dans deux chartes différentes n'est pas totalement inconnu. Nous rencontrons en effet deux exemples sous l'épiscopat de Richard l'Évêque. Le premier se trouve dans deux actes donnés en faveur de l'abbaye de Montmorel concernant le même sujet (*Justum est et honestum nos super his que vidimus et audivimus testimonium perhibere veritati, ut penitus extirpentur machinamenta falsitatis...*¹⁵⁴). On retrouve le deuxième exemple dans deux chartes octroyées en faveur de deux abbayes différentes, à savoir Savigny (*Aprobate consuetudinis est gestororum seriem scripture commendare, quatinus et oblivionis incommodum pellatur, et litigii fomes qui ex oblivione emergere poterat excludatur*¹⁵⁵) et Saint-Florent-lès-Saumur, où la formulation est un peu modifiée (*Aprobate consuetudinis est gestororum seriem scripture commendare, ut et oblivionis incomodum omnino pellatur, et litigii fomes quod ex oblivione emergere potest excludatur*¹⁵⁶). Donc, même si la charte de Saint-Florent nous est connue par une copie du cartulaire et même si la main livresque de la charte originale savinienne suggère que le scribe était du *scriptorium* abbatial, il semble que derrière l'usage de ce préambule se cache la trace de l'influence de la chancellerie épiscopale ainsi qu'une préférence pour cette formulation particulière, soit de la part de l'évêque, soit du scribe responsable de la rédaction. La question que l'on doit se poser, bien sûr, est celle de savoir comment attribuer l'élaboration d'une charte dont la rédaction (*dictamen*) est due à l'auteur et la mise par écrit (*scriptio*) attribuable à l'impétrant. Peut-on toujours la considérer strictement comme une charte « de la chancellerie épiscopale » ? Les conclusions des études menées jusqu'à présent sur ce sujet sont provisoires¹⁵⁷, tandis que le présent article ne peut en aucune façon prétendre apporter des éclaircissements.

Nous retrouvons aussi la formule utilisée dans une charte du même évêque pour l'abbaye de Savigny dans une charte de Richard de Bohon, évêque de Coutances (1151-1179), en faveur de l'abbaye de Blanchelande¹⁵⁸. Richard l'Évêque

152. Avranches, Bibl. mun., fonds Pigeon, ms 45, p. 350-351 (charte d'Achard).

153. « *Quoniam, ut ait apostolus, omnes astabimus ante tribunal iudicis* (Romains 14 : 10), *recepturi, prout in corpore gessimus sive bonum fuerit sive malum* (2 Corinthiens 5 : 10), *oportet nos diem messiois extreme, misericordie operibus prevenire, ac eternorum intuitu seminare in terris quod reddente Domino, cum multiplicato fructu recolligere debeamus in celis, firmam spem fiduciamque tenentes quoniam qui parce seminat parce et metet, et qui seminat in benedictionibus de benedictionibus et metet vitam eternam* (2 Corinthiens 9 : 6) », Paris, Arch. nat., L 973, n° 832 (charte de Guillaume III Ptolomeus).

154. Avranches, Bibl. mun., fonds Pigeon, ms 45, p. 355; DUBOSC, 1878b, n° CXIII, p. 104-105.

155. Paris, Arch. nat., L 975, n° 1056.

156. Angers, Arch. dép. Maine-et-Loire, H 3715, fol. 41v.

157. Voir à ce sujet, TOCK, 1991b, p. 213-248.

158. « *Quoniam actus humani vetustate deformati communem hominum noticiam quamplurimum effugiunt nisi beneficio scripture artius infigantur memorie...* », MÜLLER, 1997, t. 2, n° 40, p. 139 (acte de Richard de Bohon pour Blanchelande) et 55, p. 159 (acte de Richard l'Évêque pour Savigny).

avait été bien sûr archidiacre de Coutances, ce qui indique, d'une part, que l'usage de ce préambule dans l'acte savinien témoigne d'une certaine fidélité de la part de l'évêque d'Avranches à cette formule, qu'il a sans doute rencontrée pendant son archidiaconat à Coutances, et d'autre part que l'écriture cursive de cette chartre, dont le caractère distinctif est évoqué ci-dessus (fig. 3), doit être vraisemblablement considérée comme celle d'un scribe de la chancellerie épiscopale¹⁵⁹. On peut également discerner l'influence de la chancellerie coutançaise dans une autre chartre de Richard l'Évêque, dont le préambule fait écho à celui d'une chartre du même évêque de Coutances¹⁶⁰. La rédaction d'au moins un préambule peut être attribuée au *scriptorium* du bénéficiaire¹⁶¹. Constatons enfin que le préambule peut livrer parfois d'intéressants renseignements: celui d'un acte de Guillaume III Ptolomeus, délivré en 1207, parle de l'état déplorable de la cathédrale¹⁶², sans doute occasionné par le pillage d'Avranches, perpétré en 1204 par Guy de Thouars. La disparition du préambule à la fin du XII^e siècle est normale (sept occurrences entre 1182-1183 et 1253).

La notification

La notification figure régulièrement dans les chartes à partir de l'épiscopat de Richard de Beaufou. Nous trouvons des expressions très diverses (*Notum sit, Noverit dilectio vestra, Notum fieri et memoria posterorum volo transmitti, Notum esse volumus...*¹⁶³) ainsi que des formules introduites par un adverbe comme *itaque, eapropter, propterea*. Ce n'est qu'à partir de l'épiscopat de Guillaume III Ptolomeus que l'on retient la prédominance de la formule *Noverit universitas vestra* (48 occurrences entre 1200 et 1253). Ces expressions sont le plus souvent reliées à l'exposé ou au dispositif par *quod* et parfois dans les chartes du XII^e siècle par *quam* ou *quoniam*.

159. L'acte de Richard de Bohon, qui notifie la fin d'un différend opposant l'abbé et les chanoines de Blanchelande, d'une part, et Raoul, clerc du Rotour, de l'autre, est daté par H. Müller de 1157-1179. Nous possédons cependant le texte d'une chartre du connétable Guillaume du Hommet notifiant la fin du même différend, adressée à l'évêque de Coutances et à Richard l'Évêque, évêque d'Avranches (Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, carton 40, copies réunies pour l'édition des Chartes et diplômes; copie du XIX^e siècle, Arch. dép. Manche, H 465, détruit le 6 juin 1944). Guillaume a succédé à son père comme connétable en 1179 (DELISLE et BERGER, 1916-27, « Introduction », p. 485), la même année que celle de la mort de l'évêque de Coutances, ce qui nous donne la date de rédaction de l'acte épiscopal coutançais.

160. « *Pastorali congruit moderamini ecclesiarum curam gerere et earum utilitatibus et incrementis diligenter providere* », Paris, BnF, ms nouv. acq. fr. 21811, fol. 908-v (chartre de Richard l'Évêque pour La Lucerne); « *Pastorali congruit moderancium ecclesiam Dei et ejus elemosinas vigilanter curare...* », *ibid.*, ms nouv. acq. fr. 21812, fol. 27 (chartre de Richard de Bohon pour Lessay).

161. Il s'agit de celui d'un acte de Richard l'Évêque pour Savigny (Paris, Arch. nat., L 967, n° 103) qui se trouve dans trois autres chartes de l'abbaye données par des évêques différents. À ce sujet, voir ALLEN, à paraître.

162. « *Quos cum, ex eadem concessione, multo tempore pacifice percipissent, ecclesie nostre Abrinc(ensis) indigenciam attendentes, cujus fabrica ruinam multiplicem minabatur...* », Avranches, Bibl. mun., ms 206, fol. 94v.

163. Les chartes de Richard l'Évêque, par exemple, contiennent 22 expressions différentes, dont trois seulement sont utilisées plus d'une fois.

L'exposé et le dispositif

L'examen de ces parties du discours diplomatique, qui varient fort d'une charte à l'autre, sera traité avec celui du contenu des chartes.

La clause de réserve

L'évêque prend soin de réserver ses droits, notamment lorsqu'il donne des églises et des dîmes sises dans son diocèse ou lorsqu'il en confirme les donations. Plusieurs formules, *salvo episcopali jure*, *salvo in omnibus jure episcopali*, *salvo jure episcopali in omnibus*, *salvo omnino jure episcopali*..., coexistent. Dans quelques cas, le droit de l'église d'Avranches (*salvo jure Abrincensis ecclesie*¹⁶⁴) ou celui du chapitre (*salvo jure episcopali et Abrincensis capituli*¹⁶⁵) est aussi réservé.

La clause comminatoire

Les clauses comminatoires sont très rares dans les actes avranchais et se trouvent uniquement dans les chartes du XII^e siècle (12 occurrences). Les peines fulminées contre ceux qui oseraient enfreindre la charte sont toujours spirituelles, c'est-à-dire l'excommunication et l'anathème, cependant que la colère de certaines figures célestes est parfois invoquée (... *si quis autem calumpniator temerarius huic paginae contraire praesumpserit iram omnipotentis Dei et beatae Virginis Mariae et beati Andreae apostoli et omnium sanctorum se noverit incursum*¹⁶⁶). Dans deux chartes, la clause comminatoire est accompagnée d'une formule de bénédiction pour ceux qui observeraient les dispositions de l'acte : *Si quis vero hanc predecessoris nostri et nostram institutionem ausu temerario scienter infringere seu diminuere temptaverit, canonice commonitus nisi correxerit bonorum apostolorum Petri et Pauli atque Andree indignationem incurrat, et anathema maranatha si perseveraverit sustineat. Conservantibus autem pacem datis, et ad augmentum bonorum conferentibus sit pax, et felicitas perpetua. Amen*¹⁶⁷. — *Quisquis autem hanc elemosinam ejus manuteneatur a Christo Jhesu et ejus genitrice Maria. Qui vero contra egerit, anathema sit*¹⁶⁸.

La corroboration

Toutes les chartes ne sont pas pourvues d'une clause de corroboration, loin s'en faut : une soixantaine d'actes ne sont pas corroborés. Ce n'est qu'à partir de l'épiscopat de Guillaume III Ptolomeus que la majorité des actes comporte cette partie du discours diplomatique. Les formules ne sont que rarement fixées,

164. Paris, Arch. nat., L 967, n° 103 (charte de Richard l'Évêque).

165. DUBOSC, 1878b, n° XII, p. 9-12 (charte de Guillaume III Ptolomeus) ; Avranches, Bibl. mun., fonds Pigeon, ms 45, p. 348-350 (charte de Guillaume IV Burel).

166. *Ibid.*, fonds Pigeon, ms 45, p. 350-351 (charte d'Achard).

167. ALLEN, 2010b, n° I, p. 38-40 (charte de Richard de Beaufou).

168. Paris, BnF, ms nouv. acq. fr. 21812, fol. 287-288 (charte d'Achard).

mais elles expriment généralement la volonté de l'évêque de conférer à l'acte un effet perpétuel avant de faire l'annonce du sceau (*Ut autem hec donatio firma et inconcussa maneret, scripto nostro eam premuniri, et auctoritate nostri sigilli confirmare curavimus*¹⁶⁹. — *Quod ut ratum, firmum, et inconcussum habeatur in posterum, nostri sigilli munimine roboravimus*¹⁷⁰). Sous l'évêque Herbert, la majorité des chartes sont pourvues d'une clause annonçant le sceau ainsi que les souscriptions des témoins¹⁷¹, formule que l'on rencontre dans une seule charte de l'évêque Achard¹⁷². Quelques formules reviennent dans plusieurs actes: *Ut autem que premissa sunt majorem obtineant firmitatem, ea in scripto redigere, et sigilli nostri testimonio dignum duximus roborare* (quatre occurrences entre 1200 et 1236¹⁷³). — *Quod ut ratum et inconcussum habeatur, in scripto redigere et sigilli nostri testimonio dignum duximus roborare* (quatre occurrences entre 1200 et 1236¹⁷⁴). — *In cuius rei testimonium presenti scripto sigillum nostrum apposuimus* (deux occurrences entre 1210 et 1236).

Les listes de témoins

La plupart des chartes du XII^e siècle sont dotées d'une liste de témoins. La souscription de l'évêque est extrêmement rare, et se trouve uniquement dans les actes délivrés avant 1153. La formulation la plus intéressante se trouve dans une charte de Richard de Beaufou: *Ego Ricardus episcopus propria manu (crux) subscripsi Romano more subscripsi*¹⁷⁵. Il est possible qu'un seul acte comporte la croix autographe de l'évêque¹⁷⁶, mais le meilleur exemple de l'écriture épiscopale se trouve dans une charte de Hasculphe de Subigny, pourvue de la souscription de Richard de Beaufou¹⁷⁷. Les souscriptions des témoins au nominatif sont annoncées de façons diverses: *Hujus donationis atque concessionis sunt testes*¹⁷⁸. — *Viderunt*

169. Avranches, Bibl. mun., ms 210, fol. 134 (charte d'Achard).

170. Paris, Arch. nat., L 976, n° 1122 (charte de Guillaume I^{er} Burel).

171. Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 298, fol. 29v; Paris, Arch. nat., L 978, n° 1353; Paris, BnF, ms lat. 5441 (2), p. 416-417; *ibid.*, coll. Baluze, vol. 77, fol. 65, 71; *ibid.*, ms lat. 12880, fol. 160-v.

172. Paris, Arch. nat., L 978, n° 1357.

173. Il y a deux autres exemples de cette formule, un peu modifiés: « *Ut autem que premissa sunt in posterum optineant firmitatem, ea in scripto redigere et sigilli nostri testimonio dignum duximus roborare* », Caen, Arch. dép. Calvados, H non coté, t. 2, fol. 192v, n° 875 (cartulaire du prieuré du Plessis-Grimoult, charte de Guillaume IV Burel); « *Ut autem que premissa sunt majorem obtineant firmitatem, ea in scripto redigere et sigillorum nostrorum testimonio dignum duximus roborare* », *ibid.*, H 6510, fol. 89-v (charte de Guillaume IV Burel).

174. Il y a un autre exemple de cette formule, un peu modifiée: « *Quod ut ratum, et inconcussum habeatur in scripta redigere et sigilli nostri testimonio dignum duximus roborare* », Avranches, Bibl. mun., fonds Pigeon, ms 45, p. 390 (charte de Guillaume V Burel).

175. Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 298, fol. 13v.

176. Paris, Arch. nat., L 968, n° 243.

177. « (crux) *Ego Ric(ardus) episcopus propria manu subscripsi* », Rouen, Bibl. mun., coll. Leber, ms 5636 (Omout 3122), n° 16.

178. Paris, Arch. nat., L 968, n° 243 (charte de Richard de Subigny).

*hoc et audierunt*¹⁷⁹. — *Huic autem donationem interfuerunt*¹⁸⁰. — ... *interfuerunt quamplures qui hoc viderunt et audierunt, videlicet ...*¹⁸¹. Les listes des témoins à l'ablatif, en revanche, sont annoncées plus simplement par les formules classiques: *Teste* (cinq occurrences entre 1134 et 1170). — *Testibus* (huit occurrences entre 1142-1143 et 1194). — *Testibus istis* (cinq occurrences entre 1170 et 1215). — *Testibus his* (31 occurrences entre 1170 et 1210). Nous rencontrons un seul exemple de la liste au génitif¹⁸². Le dernier exemple de la liste au nominatif remonte à la fin du XIII^e siècle¹⁸³. La disparition de la liste de témoins au XIII^e siècle est tout à fait normale (sept occurrences entre 1200 et 1215), les chancelleries assurant désormais une production rapide et efficace de documents plutôt que leur solennité. En tête des listes de témoins, on trouve plus fréquemment soit le doyen d'Avranches (19 occurrences), soit l'un ou les deux archidiares (21 occurrences), soit parfois le trésorier (six occurrences). On ne rencontre la souscription du chantre avranchais en tête des listes que sous les évêques Richard l'Évêque et Guillaume I^{er} Burel (21 occurrences). L'explication de ce phénomène réside peut-être dans le fait que le doyen Roland semble avoir continué d'occuper le rang de doyen à la suite de son élection au siège dolois le 11 novembre 1177¹⁸⁴, donnant ainsi au chantre d'Avranches, par défaut, le premier rang du chapitre. L'ordre des listes de témoins place toujours les dignitaires du chapitre avant les témoins du bénéficiaire, sauf dans une charte du prieuré de Mortain¹⁸⁵, et on ne rencontre que rarement une liste sans aucune souscription d'un membre du chapitre (neuf occurrences). L'intervention des hauts dignitaires ecclésiastiques du diocèse est aussi peu commune, tout comme celle des personnages extérieurs au diocèse¹⁸⁶. Quant aux laïcs, qui constituent le dernier groupe des listes de témoins, leur intervention

179. Paris, BnF, coll. Baluze, vol. 77, fol. 70 (charte de Herbert).

180. Avranches, Bibl. mun., ms 206, fol. 10-v (charte d'Achard).

181. *Ibid.*, fonds Pigeon, ms 45, p. 355 (charte de Richard l'Évêque).

182. *Ibid.*, p. 344-345 (charte de Richard l'Évêque).

183. Paris, Arch. nat., L 967, n° 153 (charte de Guillaume I^{er} Burel).

184. À ce sujet, voir SPEAR, 2006, p. 8. En outre, le cartulaire de la cathédrale d'Avranches commence par une charte du pape Lucius III (RAMACKERS, 1937, n° 244, p. 342) qui, selon l'inventaire des actes en tête du manuscrit, fut donnée « *tempore Roslandi decani* » (Avranches, Bibl. mun., ms 206, fol. 1). Malheureusement, les feuilles sur lesquelles se trouvait autrefois la fin de cet acte sont aujourd'hui perdues, mais selon les notes d'un manuscrit appartenant au chanoine Guérin, la charte est datée de 1184 (*ibid.*, fonds Pigeon, ms 45, p. 168).

185. Paris, BnF, ms lat. 5441 (2), p. 417 (charte de Richard l'Évêque).

186. Bayeux, Bibl. du chapitre, ms 193, fol. 62v-63 (charte de Richard l'Évêque attestée par Étienne, abbé de Saint-Sever, dioc. Coutances); Paris, BnF, ms nouv. acq. fr. 21814, fol. 561 (charte de Richard l'Évêque attestée par Martin, abbé de Cerisy (dioc. Bayeux), Herbert, chantre de Bayeux, Roger, prieur de Saint-Gabriel et Nicolas et Richard de Poilley, chanoines de Coutances); Paris, Arch. nat., L 979, n° 15 (charte de Guillaume I^{er} Burel attestée par Hébert, chanoine du Mans); Le Mans, Bibl. mun., ms 198, fol. 24 (charte de Guillaume I^{er} Burel attestée par Richard, abbé de Saint-Pierre de la Couture (dioc. du Mans) et plusieurs de ses moines); Paris, Arch. nat., L 976, n° 1124 (charte de Guillaume I^{er} Burel attestée par Philippe, chanoine de Saint-Julien du Mans); Avranches, Bibl. mun., ms 206, fol. 94v-95 (charte de Guillaume III Ptolomeus attestée par Jean VII, évêque de Dol et Hugues, archidiacre de Coutances); Le Mans, Bibl. mun., ms 198, fol. 25 (charte de Guillaume III Ptolomeus attestée par Robert, abbé de Saint-Pierre de la Couture et trois de ses religieux).

est assez rare. Il est en outre souvent difficile de déterminer leur rang social; une seule charte est pourvue de la souscription d'un dignitaire laïc, à savoir Guillaume Avenel, sénéchal du comte de Mortain¹⁸⁷.

La datation

Seules 26 chartes (soit environ 25 %) du XII^e siècle sont pourvues d'une datation. Les éléments de cette partie du discours diplomatique varient fortement d'un acte à un autre. Le millésime est toujours indiqué, presque toujours selon l'année de l'Incarnation (*anno ab incarnatione Domini*). Dans 10 chartes, le millésime est introduit par une formule comme *actum est hoc, acta sunt hec, facta est autem hec*. Le mois et le jour sont donnés dans six chartes et sont exprimés à la façon romaine dans tous les cas. La datation de lieu est donnée dans sept actes, dont deux donnent une localisation précise, à savoir: la maison de Richard l'Évêque à Avranches et celle de Guillaume I^{er} Burel au Mans, située devant la cathédrale Saint-Julien¹⁸⁸. Les datations de quelques chartes indiquent en outre que l'acte a été donné durant le règne ou le principat de tel ou tel personnage, mais sans jamais en donner l'année. Il s'agit plus souvent du duc-roi anglo-normand, combiné dans une charte avec les dates de règne du pape et du roi de France¹⁸⁹ et dans une autre avec celle d'Henri le Jeune¹⁹⁰. Robert, abbé de Marmoutier (1155-1165), apparaît seul dans un acte¹⁹¹. Quatre actes comportent dans la formulation de date des données chronologiques autres que le millésime. Il s'agit dans trois cas de l'indiction, de l'épacte et du concurrent¹⁹², tandis qu'une charte de Richard l'Évêque pour l'abbaye de Montmorel comporte une formule très sophistiquée dans laquelle sont évoqués le millésime, l'indiction, l'épacte, le concurrent, le cycle lunaire, le terme pascal ainsi que le jour et la date lunaire de Pâques¹⁹³. Ces indications correspondent au millésime donné dans toutes ces chartes à l'exception d'une seule, qui est datée selon l'ancien style de Pâques ou de l'Annonciation¹⁹⁴.

La datation figure plus régulièrement dans les chartes du XIII^e siècle: environ 53 % sont dotés d'un élément chronologique. Au contraire des actes du siècle précédent, dans lesquels la datation peut être indiquée dans l'exposé, dès l'épiscopat de Guillaume III Ptolomeus, elle se trouve presque toujours à la fin de la charte. Les formules employées sont aussi beaucoup plus simples et commencent dans l'écrasante majorité des cas par *Actum* ou par *Datum*, formule que l'on trouve pour

187. Avranches, Bibl. mun., fonds Pigeon, ms 45, p. 384-385 (charte de Guillaume I^{er} Burel).

188. Paris, Arch. nat., L 967, n° 103; Le Mans, Bibl. mun., ms 198, fol. 24.

189. Paris, BnF, ms lat. 5441 (2), p. 409 (charte de Turgis).

190. *Ibid.*, ms lat. 5430A, p. 254 (charte de Richard l'Évêque).

191. *Ibid.*, coll. Baluze, vol. 77, fol. 65 (charte de Herbert).

192. *Ibid.*, ms lat. 5441 (2), p. 409 (charte de Turgis); *ibid.*, ms lat. 12880, fol. 160-v (charte de Herbert); *ibid.*, coll. Baluze, vol. 77, fol. 65 (charte de Herbert).

193. DUBOSC, 1878b, n° IX, p. 6-7.

194. « *Acta sunt hec anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo vigesimo, epacta nulla, indictione XIII...* », Paris, BnF, ms lat. 5441 (2), p. 409 (charte de Turgis). L'indiction et l'épacte correspondent à l'an 1121.

la première fois en 1210. L'indication du millésime selon l'année de l'Incarnation persiste jusqu'en 1224, mais les exemples sont très rares, et presque tous les actes indiquent le millésime soit par *anno Domini* soit par *anno gratie*. Le millésime et le mois sont donnés dans 17 chartes, et lorsque le millésime, le mois et le jour sont exprimés, c'est en se référant aux jours fériés (20 occurrences) ou au calendrier liturgique (trois occurrences), la façon romaine étant extrêmement rare (deux occurrences). La datation de lieu se trouve dans 20 chartes, mais aucune d'entre elles ne donne une localisation précise comme les chartes du XII^e siècle.

Nous n'avons pas d'éléments suffisants pour déterminer le style de datation des chartes avranchaises. Pour celles du XII^e siècle, seule la charte évoquée ci-dessus présente des données incompatibles, suggérant une datation du style soit de Pâques, soit de l'Annonciation, mais il est fort probable que le style de Noël ait été employé à cette époque dans le diocèse d'Avranches, comme dans les autres régions soumises à la domination anglaise, bien que l'on ne puisse pas confirmer qu'il était le seul utilisé. On peut démontrer que trois actes du XIII^e siècle ne sont pas datés du style de Noël¹⁹⁵, mais puisque tous ont été donnés avant le 25 mars, on ne peut pas trancher si le style était celui de Pâques ou celui de l'Annonciation.

Le contenu des actes

En ce qui concerne le contenu des actes, il faut d'abord rappeler que nous ne possédons le texte (partiel ou complet) que de neuf actes antérieurs à l'épiscopat de Richard de Beaufou. L'analyse rapide qui suit se borne ainsi essentiellement à la période allant de 1134 à 1253. Pour les actes du XII^e siècle, deux types de contenu reflètent l'essentiel du corpus, à savoir : les notifications ou les confirmations de donations et de droits, et les notifications d'accords (environ 80 % des actes)¹⁹⁶. À cette époque où le droit n'est encore guère écrit, il ne faut pas s'étonner que le vocabulaire employé varie si fort d'une charte à l'autre. Bien que de nombreux actes de donation se contentent d'en notifier les modalités et racontent simplement l'abandon du bien par le donateur dans la main de l'évêque et la communication immédiate par l'évêque au bénéficiaire, on rencontre néanmoins des actes qui possèdent des éléments plus narratifs. Ainsi, trois chartes de Richard l'Évêque expliquent en détail comment l'évêque s'est rendu, avec un grand entourage¹⁹⁷, au lit de mort de Guillaume de Ducey, où il

195. Avranches, Bibl. mun., ms 149, fol. 78v (charte de Guillaume IV Burel); Paris, BnF, ms lat. 5340A, p. 294; *ibid.*, ms lat. 1245, fol. 32v (deux chartes de Guillaume V de Sainte-Mère-Église).

196. Nous ne tenons pas compte des actes qui restent à être attribués à un évêque Guillaume.

197. Les listes de témoins nous apprennent que les personnes suivantes ont assisté à cette réunion à Ducey (Manche, chef-lieu de cant.): Roger, chantre d'Avranches, maîtres Georges et Alain, chanoines d'Avranches, Raoul, prieur de Montmorel, maître Guillaume de *Hispania* (non identifié, Manche?), Pierre de Juilley (Manche, cant. Ducey), doyen rural, Ruelon de *Chamborre* (non identifié, Manche?), frère convers de Savigny, et les chevaliers Guillaume Avenel, Jourdain du Sey (aujourd'hui Le Bourg-Sey, Manche, cant. Montmartin-sur-Mer, c. Quetteville-sur-Sienne), Philippe de Saint-Hilaire (aujourd'hui Saint-Hilaire-du-Harcouët, Manche, chef-lieu de cant.) et Renaud de La Haye (non identifié, Manche).

a trouvé ses héritiers, à savoir Guillaume de Husson et Mathilde¹⁹⁸, sa femme, avec Foulques, leur fils, qui ont concédé et confirmé toutes les aumônes faites par Guillaume en faveur des abbayes de Montmorel et de Savigny, où celui-ci avait choisi sa sépulture¹⁹⁹. De tels détails se trouvent régulièrement dans les actes traitant d'un accord, où il convient d'exposer comment les partis se sont trouvés opposés et de raconter la façon dont les juges ont été choisis et comment ils ont procédé. Il en va de même dans ceux notifiant l'achèvement des grandes œuvres, telles les trois chartes de l'abbaye prémontrée de La Lucerne, qui concernent l'une la fondation de l'établissement²⁰⁰, la deuxième une confirmation de ses possessions²⁰¹ et la troisième une nouvelle implantation effectuée en 1161²⁰². À la lecture de ces types d'actes, il convient de constater que certains d'entre eux ne traitent pas seulement des biens donnés et confirmés ou des différends résolus. Dès l'épiscopat de Richard de Subligny, on retrouve en effet des chartes notifiant de donations ou des accords qui mentionnent également l'institution d'un desservant²⁰³, tandis que l'on possède aussi quelques chartes dont la forme préfigure celle des actes du XIII^e siècle, où l'évêque se contente de notifier tout simplement qu'il a reçu tel ou tel personnage sur présentation du patron d'une église et qu'il lui a donné soit la cure, soit la vicairie, soit la chanterie²⁰⁴. Nous possédons bien sûr quelques chartes du XII^e siècle qui concernent des

198. Husson, Manche, cant. Le Teilleul.

199. Avranches, Bibl. mun., fonds Pigeon, ms 45, p. 355; DUBOSC, 1878b, n° CXIII, p. 104-105; Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 298, fol. 29.

200. HUGO, 1734-1736, t. 2, col. LVIII (charte de Richard de Subligny).

201. Avranches, Bibl. mun., fonds Pigeon, ms 45, p. 275-276 (charte de Richard de Subligny).

202. COLUMBI, 1668, p. 555-556 (charte de Richard l'Évêque).

203. Voir, par exemple, Avranches, Bibl. mun., ms 206, fol. 3v: charte de Richard de Subligny notifiant la donation de l'église de Courtils par Hugues de Courtils (Manche, cant. Ducey) au chapitre d'Avranches et l'institution d'Alain, frère d'Hugues, comme *persona*; Paris, BnF, coll. Baluze, vol. 77, fol. 65, n° 85; charte de Herbert confirmant la donation de l'église du Mesnil-Rainfray (départ. Manche, cant. Juvigny-le-Tertre) à l'abbaye de Marmoutier et la réception d'Adelelmus comme desservant, ... *ad serviendum in ea in vita ... a nobis receptus est*; Bayeux, Bibl. du chapitre, ms 193, fol. 62v-63; charte de Richard l'Évêque notifiant la fin du différend au sujet de l'église de Longvillers (départ. Calvados, cant. Villers-Bocage) et l'institution du clerc R. comme *perpetua persona*; Paris, Arch. nat., L 976, n° 1134; charte de Guillaume I^{er} Burel notifiant la fin du différend au sujet de l'église de Sourdeval (Manche, chef-lieu de cant.) et la donation du personnat (*personatum*) à Richard Bouteiller, clerc.

204. Caen, Arch. départ. Calvados, 1 J 41, fol. 23; charte d'Achard donnant l'église de Saint-Nicolas-des-Bois (départ. Manche, cant. Brécey) à l'archidiacre Geoffroy sur présentation de l'abbé et des religieux de Saint-Étienne de Caen; Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, carton 40 (copies réunies pour l'édition des Chartes et diplômes): charte de Richard l'Évêque donnant l'église d'Argouges (départ. Manche, cant. Saint-James) à Robert, neveu d'Alain de Boucey (départ. Manche, cant. et c. Pontorson), sur présentation des moines de Marmoutier; Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 298, fol. 28v-29 (p. 956-957): charte de Guillaume I^{er} Burel donnant la cure et la vicairie de l'église de Champcervon respectivement à maître Guérin l'Anglais et à Geoffroy Brito, écolâtre d'Avranches, sur présentation de l'abbé et des religieux de Savigny. Pour un exemple typique d'un acte épiscopal avranchais du XIII^e siècle annonçant la nomination d'un desservant, voir Paris, Arch. nat., L 973, n° 754: charte de Guillaume IV Burel de mars 1235 instituant maître Hugues de Landelles (départ. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët, c. Saint-Brice-de-Landelles et Saint-Martin-de-Landelles) dans l'église du Mesnil-Tôve (départ. Manche, cant. Juvigny-le-Tertre).

sujets divers, tel l'acte par lequel Richard de Beaufou mande aux prêtres de son diocèse de laisser libres les hommes de Savigny résidant dans leurs paroisses²⁰⁵, ou celui où Richard l'Évêque notifie à Albert, évêque de Saint-Malo (1163-1184), l'excommunication d'un certain Alain, chevalier²⁰⁶.

Les actes épiscopaux du XIII^e siècle servent surtout à notifier ou à confirmer des donations, soit à notifier des accords (environ 70 % des actes). Nous continuons en effet de rencontrer les notifications et confirmations de donations, y compris les grandes chartes confirmatives, comme celles données en faveur de l'abbaye de Montmorel par Guillaume III Ptolomeus (charte du 29 juin 1210) et Guillaume IV Burel (charte du 24 janvier 1235)²⁰⁷, jusqu'à la fin de la période couverte²⁰⁸. On rencontre aussi les actes concernant l'achèvement des grandes œuvres, comme le déménagement de la maison-Dieu d'Avranches vers 1240²⁰⁹, mais rares sont les chartes qui possèdent des éléments narratifs²¹⁰. Nous retrouvons un peu plus régulièrement les actes notifiant la nomination de desservants, dont l'écrasante majorité (14 cas) proviennent de la période allant de 1210 à 1253. Les actes du XIII^e siècle se distinguent cependant par deux types de documents inconnus au XII^e siècle, à savoir l'*inspeximus* et l'indulgence. En ce qui concerne l'*inspeximus*, bien que certaines chartes affirment que l'évêque aurait inspecté la charte de tel ou tel personnage, afin que le contenu puisse être confirmé, tel que le document l'avait indiqué²¹¹, ce n'est qu'à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle que l'on rencontre des actes où l'évêque déclare avoir vu ou reçu un certain acte dont il reprend intégralement le texte²¹². Le premier exemple avéré d'un *inspeximus* stricto sensu ne peut malheureusement pas être précisément daté²¹³, bien que l'apparition de ce type de charte pendant ces années est conforme en général à ce que l'on sait par ailleurs des actes épiscopaux de

205. Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 298, fol. 5 (p. 909).

206. MÜLLER, 1997, t. 2, n° 53, p. 156.

207. DUBOSC, 1878b, n° XII, p. 9-12 (Guillaume III Ptolomeus); Avranches, Bibl. mun., fonds Pigeon, ms 45, p. 348-350 (Guillaume IV Burel).

208. Voir, par exemple, la charte de Guillaume V de Sainte-Mère-Église, datée du 2 février 1252, confirmant au chapitre d'Avranches toutes les donations faites par lui et ses prédécesseurs (*ibid.*, ms 206, fol. 22).

209. *Ibid.*, ms 206, fol. 162v.

210. Une exception est l'acte de Guillaume III Ptolomeus notifiant la récupération des terres de Portchester en Angleterre (PELTZER, 2006, n° 3, p. 481-482).

211. Paris, Arch. nat., L 976, n° 1122 (charte de Guillaume I^{er} Burel, datée de fin 1182-fin 1183); Avranches, Bibl. mun., ms 206, fol. 94v-95 (charte de Guillaume III Ptolomeus, datée de 1207).

212. Le Mans, Bibl. mun., ms 198, fol. 25 (acte de Guillaume IV Burel, daté de mai 1218, vidimant une charte d'un évêque Guillaume); FONTANEL, 2003, n° 273, p. 410-412 (acte de Guillaume IV Burel, daté de 1223-1236, vidimant une bulle du pape Eugène III); Avranches, Bibl. mun., ms 149, fol. 78v (acte de Guillaume IV Burel, daté du 12 mars 1226, n. st., vidimant une charte de Thibaut, archevêque de Rouen); DUBOSC, 1878b, n° XV, p. 16 (acte de Guillaume V de Sainte-Mère-Église, daté du 14 septembre 1237, vidimant une charte de Jean de Subligny ainsi que d'Alice, sa femme, et de Hasculphe, leur fils).

213. Il s'agit d'un acte par lequel un évêque Guillaume vidime une charte de Lesceline dame du Grippon, veuve (Paris, Arch. nat., L 979, n° 50). Lesceline est veuve en 1182/1183 (son épouse défunt est Foulques Paynel) et elle est décédée en 1213 (POWER, 2004, p. 518).

Normandie et de l'ouest européen²¹⁴. Il en est de même pour l'indulgence, dont la rareté (nous en possédons un seul exemple pour toute la période couverte²¹⁵) n'est pas atypique pour les actes épiscopaux normands²¹⁶. Il convient enfin de constater que davantage d'actes, au XIII^e siècle, qui traitent des sujets divers, tels que la découverte des reliques²¹⁷, l'établissement de dignitaires dans la cathédrale d'Avranches²¹⁸, l'appel à la croisade²¹⁹.

Conclusion

L'importance des actes épiscopaux d'Avranches et le besoin d'en faire une édition critique sont incontestables. L'ensemble du corpus est d'un grand intérêt historique. Comme nous l'avons déjà noté, il constitue une source importante de renseignements sur l'histoire religieuse de l'Avranchin et de ses environs, mais aussi sur l'histoire socio-économique et sur l'histoire culturelle de la région des XI^e, XII^e et XIII^e siècles. Il faut admettre bien sûr que le corpus ne nous offre rien d'extraordinaire ou de surprenant (il n'y rien d'équivalent, par exemple, à l'acte épiscopal limousin du XII^e siècle qui retrace le conflit armé entre deux abbayes autour de la sépulture d'un corps)²²⁰, tandis que les éventuelles influences extérieures repérables dans la forme diplomatique des actes, dont certaines sont discutées ci-dessus, sont celles auxquelles on s'attendrait (la chancellerie royale anglo-normande, celle du pape, celle d'un évêché voisin). Il ne fait également aucun doute que le corpus qui nous est parvenu donne seulement une image imparfaite des activités diplomatiques des évêques d'Avranches pendant ces années. Les destructions dues aux années révolutionnaires et à l'incendie des Archives de la Manche en 1944 nous ont non seulement privés d'un corpus d'actes dont le nombre ne peut être connu, mais aussi nous posent des questions difficiles à trancher. L'absence manifeste, par exemple, d'un grand corpus de

214. *L'inspeximus* apparaît pour la première fois dans les diocèses anglais de Worcester, de Londres, de Bath et de York pendant les années 1170 (CHENEY et JONES, 1991, p. LXVI-LXVII). Quant à la Normandie, les premiers exemples dans les actes épiscopaux de Coutances remontent à l'épiscopat de Guillaume de Tournebu (ca. 1183-1201; Saint-Lô, Arch. dép. Manche, 136 J non coté (2 Mi 175), copies par Paul Le Cacheux à Saint-Lô, Arch. dép. Manche, H 465 et H 5277, détruits le 6 juin 1944). *L'inspeximus* fait sa première apparition à Bayeux pendant le pontificat de Henri II (1164-1205; DUPUY, 1970, t. 1, n° 89, datée de 1181-1185); t. 2, n° 161 (datée de 1191-1205), et bien que l'on ne retrouve ce type de charte qu'au XIII^e siècle dans les actes épiscopaux d'Évreux, l'inspection de chartes y est connue depuis les années 1170 (COMBALBERT, 2004, n° 65).

215. Paris, Arch. nat., L 973, n° 832 (charte de Guillaume III Ptolomeus du 2 juillet 1206).

216. Nous avons un exemple parmi les actes épiscopaux de Coutances jusqu'en 1208 (TOUSTAIN DE BILLY, 1874-1880, t. 1, p. 285-286, charte de Guillaume de Tournebu du 3 mai 1200). On ne retrouve aucune indulgence parmi les actes épiscopaux de Bayeux et d'Évreux, édités par H. Dupuy et G. Combalbert.

217. ALLEN, 2010c, Annexe n° 1, p. 528 (charte de Guillaume III Ptolomeus).

218. Avranches, Bibl. mun., ms 206, fol. 9-v (charte de Guillaume IV Burel établissant quatre prêtres pour desservir l'autel majeur); *ibid.*, fol. 165v (charte d'un évêque Guillaume établissant un sous-chantre).

219. *Ibid.*, ms 149, fol. 78v (acte de Guillaume IV Burel, daté du 12 mars 1226, n. st.).

220. BECQUET, 1999, n° 84, p. 94-96.

chartes concernant le Mont Saint-Michel (18 actes, soit 6 % du total, dont sept sous forme de mentions) est-il une conséquence de la destruction des fonds de l'abbaye, dont les 3 000 articles et 1 500 sceaux étaient encore « non classés » en 1944²²¹, ou reflète-t-elle les relations souvent difficiles et parfois conflictuelles entre abbaye et évêque, et le désir des abbés du Mont Saint-Michel de tenir à distance les évêques d'Avranches ? Étant donné le grand nombre de biens montois sis dans le diocèse d'Avranches²²², il est certainement étrange de ne pas retrouver plus d'actes épiscopaux de confirmation, ou même de donation, comme nous en possédons pour l'abbaye de Savigny, et il est certainement intéressant de constater que presque la moitié des actes concernant Le Mont qui nous sont parvenus traitent, soit des conflits qui ont opposé l'abbé et l'évêque, soit de la définition de la juridiction entre les deux. Quoi qu'il en soit, un fait reste certain : les actes épiscopaux d'Avranches méritent d'être scrutés plus attentivement qu'ils ne l'ont été jusqu'à aujourd'hui, et comme l'informatique nous apporte de nouveaux outils permettant de faciliter le lourd travail éditorial et d'interroger le texte plus systématiquement, il devient nécessaire de s'y livrer, et de ce fait d'améliorer non seulement nos connaissances de l'histoire du diocèse d'Avranches, mais aussi de celle de la Normandie ducale.

Bibliographie

- ALLEN, Richard, « Five charters concerning the early history of the chapter at Avranches », *Tabularia « Documents »*, n° 8, 2008, p. 1-33.
- ALLEN, Richard, « Un évêque et sa ville : les évêques d'Avranches de 990 à 1134 », *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, 86, 2009a, p. 1-49.
- ALLEN, Richard, « Robert Curthose and the Norman episcopate », *Haskins Society Journal*, 21, 2009b, p. 87-112.
- ALLEN, Richard, « 'A proud and headstrong man' : John of Ivry, bishop of Avranches and archbishop of Rouen, 1060-79 », *Historical Research*, 83, 2010a, p. 189-227.
- ALLEN, Richard, « Five charters concerning the early history of the chapter at Avranches : an edition revisited », *Tabularia « Documents »*, n° 10, 2010b, p. 37-44.
- ALLEN, Richard, « Les reliques de la cathédrale d'Avranches », in *Recueil d'études offert en hommage à Emmanuel Poulle, Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, 87, 2010c, p. 501-535.
- ALLEN, Richard, « Robert Cénalis et l'histoire épiscopale d'Avranches de 1100 à 1253 », *Annales de Normandie*, 61, 2011, p. 9-24.
- ALLEN, Richard, « Les chartes originales de Savigny des origines jusqu'au XIII^e siècle (1112-1202) », in *L'abbaye de Savigny (1112-2012). Un chef d'ordre anglo-normand* (Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 3-6 octobre 2012), Véronique GAZEAU, Gilles DÉSIÉ DIT GOSSET et Brigitte GALBRUN (éd.), à paraître.

221. NEDELEC, 1962, p. 395.

222. Sur les biens du Mont dans le diocèse d'Avranches, voir DUBOIS, 1967, p. 627-632.

- AUVRAY, Lucien (éd.), *Les registres de Grégoire IX*, Paris, De Boccard (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, 2^e sér., 9), 1890-1955, 13 vol.
- BALUZE, Étienne (éd.), *Stephani Baluzii miscellaneorum liber primus [-septimus]*, Paris, Muguet, 1678-1715, 7 vol.
- BATES, David (éd.), *Regesta regum Anglo-Normannorum: the Acta of William I, 1066-1087*, Oxford, Clarendon Press, 1998.
- BAYLÉ, Maylis, « Les évêques et l'architecture normande au XI^e siècle », in *Les évêques normands du XI^e siècle* (Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 30 septembre-3 octobre 1993), Pierre BOUET et François NEVEUX (éd.), Caen, Presses universitaires de Caen, 1995, p. 151-172.
- BEQUET, Jean (éd.), *Actes des évêques de Limoges des origines à 1197*, Paris, Institut de recherche et d'histoire des textes (Documents, études et répertoires, 56), 1999.
- BONNIN, Théodose (éd.), *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis. Journal des visites pastorales d'Eudes Rigaud*, Rouen, Le Brument, 1852.
- BOTTIN-LOUVET, Georges, « Le chapitre d'Avranches à la fin de l'ancien régime », in *Chapitres et cathédrales en Normandie*, Sylvette LEMAGNEN et Philippe MANNEVILLE (éd.), Caen, Musée de Normandie (Annales de Normandie, série des congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, 2), 1997, p. 13-26.
- BOUET, Pierre et DESBORDES, Olivier (éd.), *Chroniques latines du Mont Saint-Michel (IX^e-XII^e siècle)*, Caen, Presses universitaires de Caen (Les manuscrits du Mont Saint-Michel. Textes fondateurs, 1), 2009.
- BRUNDAGE, James, « The managerial revolution in the English Church », in *Magna Carta and the England of King John*, Janet S. LOENGARD (éd.), Woodbridge, Boydell Press, 2010, p. 83-98.
- BUSSON, Gustave et LEDRU, Ambroise (éd.), *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, Le Mans, Société des archives historiques du Maine (Archives historiques du Maine, 2), 1901.
- BUSSON, Gustave et LEDRU, Ambroise (éd.), *Nécrologe-obituaire de la cathédrale du Mans*, Le Mans, Société des archives historiques du Maine (Archives historiques du Maine, 7), 1906.
- CELIER, Léonce, « Catalogue des actes des évêques du Mans jusqu'à la fin du XIII^e siècle », *Revue historique et archéologique du Maine*, 63, 1908, p. 32-63, 144-185, 289-331; 64, 1908, 18-58, 132-171, 246-289; 65, 1909, p. 48-79, 226-253, 330-367.
- CHÂTILLON, Jean, *Théologie, spiritualité et métaphysique dans l'œuvre oratoire d'Achard de Saint-Victor*, Paris, J. Vrin, 1969.
- CHÂTILLON, Jean (éd.), *Sermons inédits / Achard de Saint-Victor: texte latin avec introductions, notes et tables*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin (Textes philosophiques du Moyen Âge, 17), 1970.
- CHÂTILLON, Jean, « Thomas Becket et les Victorins », in *Thomas Becket: actes du colloque international de Sédieres, 19-24 août 1973*, Raymonde FOREVILLE (éd.), Paris, Beauchesne, 1975, p. 89-100.
- CHAZELAS, Jean, « La vie monastique au Mont Saint-Michel au XIII^e siècle », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. I. Histoire et vie monastique*, Jean LAPORTE (éd.), Paris, P. Lethielleux, 1967, p. 127-150.

- CHENEY, Christopher et JONES, Bridgett (éd.), *English Episcopal Acta II, Canterbury, 1162-1190*, Oxford, Oxford University Press, 1991.
- CHIBNALL, Marjorie (éd.), *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, Oxford, Clarendon Press (Oxford Medieval Texts), 1969-1980, 6 vol.
- COLUMBI, Jean, *Opuscula varia*, Lyon, J.-B. De Ville, 1668.
- COMBALBERT, Grégory, *Chartes des évêques d'Évreux (911-1223)*, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2004.
- DAVIS, Henry W.C., JOHNSON, Charles, CRONNE, Henry A. et DAVIS, Ralph H.C. (éd.), *Regesta regum Anglo-Normannorum*, Oxford, Clarendon Press, 1913-1968, 4 vol.
- DE BEAUREPAIRE, Charles (éd.), « Histoire chronologique des évêques d'Avranches de maître Julien Nicole », *Société de l'histoire de Normandie. Mélanges*, 4, 1898, p. 1-109.
- DELISLE, Léopold (éd.), *Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie au XIII^e siècle (1207-1270)*, Paris, Imprimerie impériale, 1864.
- DELISLE, Léopold, « Compte rendu d'*Hierarchia catholica medii aevi, 1198-1431* », *Journal des Savants*, 1898, p. 309-317.
- DELISLE, Léopold et BERGER, Elie (éd.), *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie*, Paris, Imprimerie nationale (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), 1916-1927, 4 vol.
- DEMAY, Germain, *Inventaire des sceaux de la Normandie : recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements de la Seine Inférieure, du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne*, Paris, Imprimerie nationale, 1881.
- DESROCHES, Jean-Jacques, *Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*, Caen, Mancel, 1838, 2 vol.
- DU MONSTIER, Arthur, *Neustria pia*, Rouen, Berthelin, 1663.
- DUBOIS, Jacques, « Les dépendances de l'abbaye du Mont Saint-Michel et la vie monastique dans les prieurés », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel. I. Histoire et vie monastique*, Jean LAPORTE (éd.), Paris, P. Lethielleux, 1967, p. 619-676.
- DUBOSC, François (éd.), *Cartulaire de la Luzerne*, Saint-Lô, Jacqueline fils, 1878a.
- DUBOSC, François (éd.), *Cartulaire de Mont-Morel*, Saint-Lô, Jacqueline fils, 1878b.
- DUCHESNE, Louis, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, Paris, A. Fontemoing, 1894-1915, 3 vol.
- DUFOUR-MALBEZIN, Annie (éd.), *Actes des évêques de Laon : des origines à 1151*, Paris, CNRS (Documents, études et répertoires, Institut de recherche et d'histoire des textes; 65), 2001.
- DUPUY, Hubert, *Recueil des actes des évêques de Bayeux antérieurs à 1205*, thèse de l'École des Chartes, 1970, 2 vol. (dactyl.).
- FAUROUX, Marie (éd.), *Recueil des actes des ducs de Normandie de 911 à 1066*, Caen, Société des antiquaires de Normandie (Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 36), 1961.
- FONTANEL, Julie (éd.), *Le cartulaire du chapitre cathédral de Coutances. Étude et édition critique*, Saint-Lô, Archives départementales de Saint-Lô (Sources inédites sur l'histoire du département de la Manche, 1), 2003.

- FOSTER, Charles W. et MAJOR, Kathleen (éd.), *The Registrum antiquissimum of the cathedral church of Lincoln*, Hereford (Publications of the Lincoln Record Society; 27, 28, 29, 32, 34, 41, 42, 46, 51, 62, 67 et 68), 1931-1973, 12 vol.
- FOWLER, George (éd.), *A digest of the charters preserved in the cartulary of the Priory of Dunstable*, Aspley Guise, The Society (Publications of the Bedfordshire Historical Record Society, 10), 1926.
- GAZEAU, Véronique, *Normannia monastica (X^e-XII^e siècle). I - Princes normands et abbés bénédictins. II - Prosopographie des abbés bénédictins*, Caen, Publications du CRAHM, 2007, 2 vol.
- Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, Paris, Victor Palmé, 1865-1870, 16 vol.
- GREENWAY, Diana (éd.), *Fasti Ecclesiae Anglicanae, 1066-1300: II, Monastic Cathedrals*, Londres, Institute of Historical Research, 1971.
- GRIESSER, Bruno, « Registrum epistolarum Stephani de Lexinton. Pars II. Epistolae ad tempus regiminis in Savigniaco pertinentes (1230-1239) », *Analecta sacri Ordinis Cisterciensis*, 8, 1952, p. 181-378.
- HAGENEDER, Othmar *et al.* (éd.), *Die Register Innocenz' III*, Rome (Publikationen der Abteilung für Historische Studien des Österreichischen Kulturinstituts in Rom. II. Abteilung, Quellen), 1964-2004, 10 vol.
- HALL, John et KEATS-ROHAN, Katharine S.B. (éd.), Jean de Salisbury, *Metalogicon*, Turnhout (Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis, 98), 1991.
- HALPHEN, Louis et POUPARDIN, René (éd.), *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, Picard, 1913.
- HOLT, James C. et MORTIMER, Richard (éd.), *Acta of Henry II and Richard I: hand-list of documents surviving in the original in repositories in the United Kingdom*, Kew, The Society (Special series, List & Index Society, 21), 1986.
- HUGO, Charles-Louis (éd.), *Sacri et canonici Ordinis Praemonstratensis Annales, in duas partes divisi*, Nancy, ap. J.B. Cusson et A.D. Cusson, 1734-1736, 2 vol.
- KEMP, Brian (éd.), *Reading Abbey cartularies: British Library manuscripts: Egerton 3031, Harley 1708 and Cotton Vespasian E xxv. I, General documents and those relating to English counties other than Berkshire*, Londres, Offices of the Royal Historical Society (Camden fourth series; 31), 1986.
- KEMP, Brian (éd.), *Twelfth-century English archidiaconal and vice-archidiaconal acta*, Woodbridge, Boydell Press (Canterbury and York Society Series, 92), 2001.
- LABBÉ, Philippe (éd.), *Novae bibliothecae manuscriptorum librorum tomus primus [-secundus]*, Paris, 1657, 2 vol.
- LECANU, Auguste, *Histoire du diocèse de Coutances et Avranches*, Coutances, Salettes, 1877-1878, 2 vol.
- LEVALET, Daniel, « La cathédrale Saint-André et les origines chrétiennes d'Avranches », *Archéologie médiévale*, 12, 1982, p. 107-153.
- LOHRMANN, Dietrich, « Ernis, abbé de Saint-Victor (1161-1172). Rapports avec Rome, affaires financières », in *L'abbaye parisienne de Saint-Victor au Moyen Âge. Communications présentées au XIII^e colloque d'humanisme médiéval de Paris (1986-1988)*, Jean LONGÈRE (éd.), Turnhout, Brepols (Bibliotheca Victorina, 1), 1991, p. 181-193.

- LONGNON, Auguste (éd.), *Pouillés de la province de Rouen*, Paris (Recueil des historiens de la France. Pouillés, 2), 1903.
- LOTTIN, René Jean-François (éd.), *Chartularium insignis ecclesiae Cenomannensis quod dicitur Liber albus capituli*, Le Mans, E. Monnoyer (Institut des provinces de France, 2, 2^e sér.), 1869.
- LYTE, H.C. Maxwell et CRUMP, Charles G. (éd.), *Calendar of the charter rolls preserved in the Public Record Office*, Londres, HMSO, 1903-1927, 6 vol.
- MARTINEAU, Emmanuel (éd.), *L'unité de Dieu et la pluralité des créatures : (De unitate (Dei) et pluralitate creaturarum) / Achard de Saint-Victor, texte latin inédit du manuscrit de Padoue (Antoniana, Scaff. V, 89)*, Saint-Lambert des Bois, Authentica, 1987.
- MENJOT d'ELBENNE, M. le vicomte et DENIS, Louis J. (éd.), *Cartulaire du chapitre royal de Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans*, Le Mans, Société des archives historiques du Maine (Archives historiques du Maine, 4), 1903-1907.
- MENJOT d'ELBENNE, M. le vicomte, *Le chapitre royal de l'Église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour, sainte-chapelle du Mans*, Le Mans, Société des archives historiques du Maine (Archives historiques du Maine, 10), 1909-1910.
- MOLINIER, Auguste (éd.), *Obituaires de la province de Sens*, Paris, Klincksieck, 1902-1923, 4 vol.
- NEDELEC, Yves, « Répertoire des bibliothèques et archives de la Manche », *Revue du département de la Manche*, 4, 1962, p. 357-444.
- PELTZER, Jörg, « Portchester, les évêques d'Avranches et les Hommet (1100-1230) », *Annales de Normandie*, 56, 2006, p. 463-482.
- PELTZER, Jörg, *Canon law, careers and conquest : episcopal elections in Normandy and Greater Anjou, c. 1140-c. 1230*, Cambridge, Cambridge University Press (Cambridge studies in medieval life and thought, 71), 2008.
- PIGEON, Émile-Auber, *Le diocèse d'Avranches, sa topographie, ses origines, ses évêques, sa cathédrale, ses églises, ses comtes et ses châteaux*, Coutances, Salettes, 1888, 2 vol.
- POWER, Daniel, *The Norman frontier in the twelfth and early thirteenth centuries*, Cambridge, Cambridge University Press (Cambridge studies in medieval life and thought, 62), 2004.
- RAMACKERS, Johannes (éd.), *Papsturkunden in Frankreich : Neue Folge : 2. Band Normandie*, Berlin, Weidmann, 1937.
- Robert de Torigni, *Chronique* (suivie de divers opuscules historiques de cet auteur), Léopold DELISLE (éd.), Rouen, Société de l'histoire de Normandie, 1872-1873, 2 vol.
- ROBERTSON, James C. (éd.), *Materials for the history of Thomas Becket, archbishop of Canterbury (canonized by Pope Alexander III, A.D. 1173)*, Londres, Longman (Rerum Britannicarum medii aevi scriptores, 67), 1875-1885, 7 vol.
- SCHRIBER, Carolyn, *The dilemma of Arnulf of Lisieux : new ideas versus old ideals*, Bloomington, Ind., Indiana University Press, 1990.
- SEARLE, Eleanor (éd.), *The chronicle of Battle Abbey*, Oxford, Clarendon Press (Oxford Medieval Texts), 1980.
- SONGZONI, Daniel, « Le chartrier de l'abbaye de Saint-Denis en France au haut Moyen Age. Essai de reconstitution », *Pecia : Ressources en médiévistique*, 3, 2003, p. 9-211.

- SPEAR, David, *The personnel of the Norman cathedrals during the ducal period, 911-1204*, Londres, Institute of Historical Research (Fasti Ecclesiae Anglicanae), 2006.
- STUBBS, William (éd.), *Chronica magistri Rogeri de Hovedene*, Londres, Longmans, Green, Reader, and Dyer (Rerum Britannicarum medii aevi scriptores, 51), 1868-1871, 4 vol.
- TOCK, Benoît-Michel (éd.), *Les chartes des évêques d'Arras (1093-1203)*, Paris, CTHS (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 20), 1991a.
- TOCK, Benoît-Michel, « Auteur ou impétrant ? Réflexions sur les chartes des évêques d'Arras au XII^e siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 149, 1991b, p. 213-248.
- TOUSTAIN DE BILLY, René, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, F. DOLBET et A. HÉRON (éd.), Rouen, Société de l'histoire de Normandie, 1874-1880, 3 vol.
- VAN HOUTS, Elisabeth M.C. (éd.), *The Gesta Normannorum ducum of William of Jumièges, Orderic Vitalis, and Robert of Torigni*, Oxford, Clarendon Press (Oxford Medieval Texts), 1998-1999, 2 vol.
- VAN MOOLENBROEK, Jaap, *Vital l'ermite, prédicateur itinérant, fondateur de l'abbaye normande de Savigny*, A.-M. NAMBOT (trad.), Assen, Van Gorcum, 1990.
- WALDMAN, Thomas, *Hugh 'of Amiens', archbishop of Rouen (1130-64)*, thèse doctorale, University of Oxford, 1970 (dactyl.).

Annexes

Mentions du personnel de la chancellerie épiscopale d'Avranches

I

[1163/1164-1165].

L'évêque Achard fait savoir qu'il a confirmé l'accord survenu en présence de Guillaume [II], abbé de Savigny²²³, et Odon, abbé d'Evron²²⁴, juges délégués du pape Alexandre [III]²²⁵, entre les abbayes de Marmoutier et du Mont Saint-Michel au sujet de l'église d'Argouges²²⁶, sauf son droit et celui du prêtre de l'église.

A. Original, parchemin, dimensions inconnues, lignes inconnues, scellement inconnu, Saint-Lô, Arch. dép. Manche, H non coté, fonds de l'abbaye du Mont Saint-Michel, détruit le 6 juin 1944.

B. Copie du XIX^e siècle, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, carton 40 (copies réunies pour l'édition des Chartes et diplômes) (d'après A).

Note. Les dates limites sont fournies par la première mention datée du trésorier Guillaume Burel et la dernière mention datée de l'abbé de Savigny.

B

Notum sit universis sancte matris Ecclesie filiis, quod ego Achardus, Dei pacientia, Abrincensis ecclesie minister qualiscumque, compositionem que inter Majus Monasterium et monasterium Sancti Michaelis de periculo maris super ecclesia de Argogia, venerabilibus personis Willelmo abbate Saviniensi et Odone Ebronensi ex precepto domini pape Alexandri mediantibus, facta est, ratam habeo; et, ut ab aliis rata habeatur, sigilli mei munimine confirmo, salvo in omnibus jure Abrincensis episcopi et prefate ecclesie presbyteri. Hujus confirmationis fuerunt testes: Johannes cancellarius episcopi, Guillelmus thesaurarius²²⁷, magister Robertus de Garolis, magister Gregorius medicus, Michael clericus de Monte, Guarinus *Dastin*.

II

[1170-1182].

L'évêque Richard [l'Évêque] fait savoir que Nigel de Villechien²²⁸ et Richard, prêtres et frères, avec leur frère Robert, fils de Guillaume de la Touche²²⁹, auquel appartenait la présentation de l'église de Villechien, ont abandonné entre ses mains

223. Guillaume II, abbé de Savigny (1161/1162-1165).

224. Odon, abbé d'Evron (fl. 1164).

225. Alexandre III, pape (1159-1181).

226. Argouges, dép. Manche, cant. Saint-James.

227. Guillaume Burel, trésorier d'Avranches (1163/1164-1188/1191).

228. Villechien, dép. Manche, cant. Mortain.

229. La Touche, dép. Manche, cant. Mortain, c. Villechien.

le droit de présentation qu'y avait possédé ledit Robert, et qu'il l'a ensuite donné en perpétuelle aumône aux religieux de Savigny avec toutes les dépendances de la même église à l'exception du droit dudit Nigel aussi longtemps qu'il y veut desservir.

A. Original, parchemin, larg. 109 / 94 mm × haut. 116 mm (dont repli déplié 15 mm), non réglé, 13 lignes, jadis scellé sur double queue, Paris, Arch. nat., L 977, n° 1283²³⁰.

B. Copie du XIII^e siècle, dans le cartulaire de Savigny, Saint-Lô, Arch. dép. Manche, H non coté, fonds de l'abbaye de Savigny, fol. 17v-18, n° XLIV, détruit le 6 juin 1944. — C. Copie du XVIII^e siècle par Dom Claude Auvry, Fougères, Bibl. mun., ms 7, 2^e partie, p. 145 (aucune source). — D. Copie du XIX^e siècle par Charles de Gerville, Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 298, fol. 13v-14 (p. 926-927) (d'après B). — E. Copie du XIX^e siècle par Paul de Farcy, Paris, BnF, ms nouv. acq. lat. 2500, p. 77 (d'après D). — F. Copie du XIX^e siècle par Paul de Farcy, Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 302, 3^e partie, fol. 41 (d'après A). — G. Copie du XIX^e siècle par Auguste Surville, Flers, Bibl. mun., ms 22, fol. 68-69 (d'après D). — H. Copie du XIX^e siècle faite pour l'abbé Badiche, Paris, BnF, ms nouv. acq. fr. 4122, fol. 586r-v (d'après C). — I. Copie abrégée du XIX^e siècle par Léopold Delisle, Paris, BnF, ms nouv. acq. lat. 1022, p. 55 (d'après B).

Ind. : Avranches, Bibl. mun., fonds Pigeon, ms 45, p. 193. — Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 301, 1^{ère} partie, fol. 425v. — Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 302, 5^e partie, p. 108.

A

Ric(ardus), Dei gratia, Abr(incensis)^(a) ecclesie^(b) minister humilis, universis sancte matris^(c) Ecclesie filiis, |¹| in Domino salutem. Sciant omnes ad quos presens cartula pervenerit, quod Nigellus |²| de Villa Canis^(d) et Ric(ardus) frater ejus, sacerdotes, et Rob(ertus) filius Will(elm)^(e) de |³| Tusca, frater eorum, ad quem^(f) pertinebat presentatio dicti loci ecclesie, |⁴| dereliquerunt in manu nostra jus presentationis quam habebat dictus |⁵| Rob(ertus) in ecclesia illa. Nos vero, salvo jure Nigelli quandiu voluerit |⁶| deservire dicte ecclesie, dedimus et concessimus inperpetuam elemosi-|⁷|-nam, et sigilli nostri auctoritate confirmamus presentationem illam, |⁸| cum omnibus pertinentiis illius ecclesie, monachis ecclesie^(g) Sancte Trini-|⁹|-tatis de Savin(eio)^(h). Testibus his: Rog(ero) cantore²³¹, Will(elm)o |¹⁰| priore Sav(ignei)²³², Will(elm)o⁽ⁱ⁾ de Milleio²³³, Ric(ardo)⁽ⁱ⁾

230. Mentions dorsales: *Carta Ric(ardi) episcopi Ab(r)incensis de ecclesia Villecanis de resignatione juris presentationis scilicet Rob(erti) filii W. de Thuca* (XII^e s.); et *fratrum suorum. Cap(ut) XLVIII* (XIII^e s.).

231. Roger, chantré d'Avranches (1164 / 1165 × 1171-1191 / 1194).

232. La succession des prieurs de l'abbaye de Savigny reste à être établie. Il est probable que Guillaume ait succédé au prieur Roger, dont la dernière mention datée est du 5 décembre 1160 (Paris, Arch. nat., L 970, n° 457). La première mention datée que nous ayons du prieur Guillaume remonte à décembre 1163 (Rouen, Bibl. mun., ms Leber 5636 (Omont 3122), n° 4). Il fut probablement succédé par Renaud de Caen à une date après 1179 et avant 1181.

233. Milly, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët.

episcopi capell<an>o, Testardo ^[11] tunc episcopi scriba, Rog(er)o presbitero de Briceio^(k)²³⁴, Rog(er)o Rufo, ^[12] et aliis pluribus tam clericis quam laicis.

(a) episcopus ajouté, C. — (b) Un signe renvoie à une note en marge: « fol. XVIII », D. — (c) matris omis, C. — (d) Villa-Canis C, Villacanis D. — (e) Guillelmi CD. — (f) quos D. — (g) ecclesie omis, C. — (h) Savig(neio) C, Savigneio D. — (i) Guill(elm) C. — (j) Ricardi, sic CD. — (k) Bresceio C, Breceio D.

III

[1170-1182].

Second exemplaire de la charte de l'évêque Richard [l'Évêque] notifiant qu'il a donné aux religieux de Savigny le droit de présentation de l'église de Villechien, abandonné par Nigel de Villechien et ses frères.

A. Original, parchemin, larg. 210 / 205 mm × haut. 139 / 144 mm (dont repli 21 mm), non réglé, 12 lignes, jadis scellé sur double queue, Rouen, Bibl. mun., coll. Leber, ms 5636 (Omont 3122), n° 11²³⁵.

A

Ricard(us)^(a), Dei gratia, Ab(r)incensis ecclesie minister humilis, universis sancte matris Ecclesie filiis ^[1] et fidelibus, in Domino salutem. Quod ad multorum noticiam venire volumus litterare monumentis ^[2] mandare curavimus. Noverit ergo presens etas omnium quod secutura posteritas quod Nigellus ^[3] de Villa Canis et Ricard(us) frater ejus, sacerdotes, et Rob(er)t(us) filius Guill(elm)i de Tuscha, frater eorum, ^[4] ad quem pertinebat presentatio et patronatus ecclesie predicti loci dereliquerunt in manu nostra ^[5] jus presentationis et patronatus quod habebat prefatus Rob(er)t(us) in ecclesia illa. Nos vero, salvo ^[6] jure Nigelli quandiu voluerit predictae ecclesie deservire, dedimus et concessimus in perpetuam ^[7] elemosinam, et sigilli nostri auctoritate confirmamus presentationem illam et patronatum ^[8] cum omnibus pertinentiis illius ecclesie, monachis Sancte Trinitatis de Savigneio. ^[9] Hujus^(a) donationis et confirmationis testes sunt: Rog(er)us cantor, Guill(elm)us prior ^[10] Savign(eii), Guill(elm)us de Milleio, Ricard(us) capellanus noster, Testardus scriba noster, ^[11] Rog(er)us presbiter de Briceio, Rog(er)us Rufus, et alii plures tam clerici quam laici.

(a) Initiale agrandie et travaillée, A.

IV

[fin 1199 / début 1200-1210, peut-être après 1202-1210]. — Avranches
L'évêque Guillaume [III Ptolomeus] fait savoir qu'Alice, fille aînée d'Alain de Savigny, a donné et concédé en pure et perpétuelle aumône, avec l'accord de

234. Brécey, dép. Manche, chef-lieu de cant.

235. Mentions dorsales: *De Villa Canis* (XII^e s., première main); *Carta R. Abrincensis episcopi de ecclesia [de] Ville Canis* (XII^e s., deuxième main); *Capitulum XLIII^o* (XIII^e s.). Petite lanière de cuir attachée et nouée au bas du repli, sans doute à des fins archivistiques. On peut noter la présence de traces de piqûres le long du bord supérieur du parchemin, sûrement postérieures. Elles sont sans doute le reste de la couture d'un morceau de toile, pour protéger l'acte dans les archives.

Robert, d'Alain, de Hamelin et de Richard, ses fils, à l'abbé et aux religieux de Savigny, tout le droit qu'elle possédait sur le droit de patronage de l'église du Vieux Savigny ainsi que sur toutes les dîmes qu'elle possédait dans la même paroisse. Elle leur a aussi donné la mesure de Robert Guimont, avec toutes ses dépendances, et toute sa part de la terre du Bois Gautier²³⁶, ainsi que tout ce qu'elle possédait en terres, prés, pâtures et usages entre le chemin qui va du lieu appelé le Pas de l'Âne²³⁷, en passant par le cimetière et par la fontaine du Vieux Savigny, jusqu'à la forêt des moines et au ruisseau de l'Étang, n'en retenant rien soit pour elle-même, soit pour ses héritiers. Elle a aussi juré en présence de l'évêque à Avranches de garantir et de défendre ce don contre tous selon son pouvoir.

A. Original, parchemin, larg. 228 / 232 mm × haut. 126 / 122 mm (dont repli 20 / 25 mm), non réglé, 14 lignes, scellé sur double queue de parchemin d'un sceau en cire rouge-brune²³⁸, Paris, Arch. nat., L 976, n° 1091²³⁹.

B. Copie abrégée du XIX^e siècle par Léopold Delisle, Paris, BnF, ms nouv. acq. lat. 1023, p. 15 (d'après A). — C. Copie abrégée du XIX^e siècle par Paul de Farcy, Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 302, 3^e partie, fol. 180-181 (d'après A). — D. Copie du XIX^e siècle par Th. Courteaux, Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 301, 1^{ère} partie, fol. 377-378 (d'après A). — E. Extrait du XIX^e siècle par Th. Courteaux, Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 301, 1^{ère} partie, fol. 367v (d'après A).

Ind. : BnF, ms lat. 10078, p. 46, n° 320.

Note. Les bornes chronologiques sont celles de l'épiscopat de l'évêque Guillaume, mais parce que le texte de cet acte n'est pas copié dans le cartulaire de Savigny, il est possible qu'il soit donné après la rédaction de celui-ci en 1202. On retrouve parmi les témoins l'une des rares mentions de l'official de l'évêque d'Avranches²⁴⁰. Les autres témoins sont soit laïcs, soit moines de Savigny, soit frères convers. Les dons d'Alice furent confirmés en janvier 1223 par l'évêque Guillaume IV Burel²⁴¹.

236. Dép. Manche, cant. Le Teilleul, c. Savigny-le-Vieux.

237. Dép. Manche, cant. Le Teilleul, c. Savigny-le-Vieux.

238. Sceau: en navette, larg. 44 mm × haut. 66 mm. La face représente l'évêque debout, vu de face, mitré, croisé et bénissant, accosté des lettres PT et OL. Il porte pour légende: WILL(ELMUS) · DEI · GRACI[A · ABRIN]CENSIS · EPISCOP[US]. Contre-sceau: secretum: ovale, larg. 32 mm × haut. 50 mm. Il offre l'empreinte d'un personnage debout, en costume ecclésiastique, tenant un livre des deux mains. Légende: + SIGILLUM: WILLELMI: PTOLOMEI.

239. Mentions dorsales: *Carta W(i)ll(elm)i Ptolem(ei) Abrinc(ensis) episcopi, de dono Aales de Savigneio* (XIII^e s., première main); *Car(ta) .W. Ptol(emei) Abr(incensis) episcopi, de dono Aales de Savig(neio)* (XIII^e s., deuxième main). Bout de ficelle attaché et noué au coin gauche du repli, sans doute à des fins archivistiques. On peut noter la présence de traces de piqûres le long du bord supérieur du parchemin, sûrement postérieures. Elles sont sans doute le reste de la couture d'un morceau de toile, pour protéger l'acte dans les archives.

240. Sur Raoul le Gerrier, official, voir ALLEN, 2011, p. 15, 18.

241. Paris, Arch. nat., L 976, n° 1099.

A

Universis Chrsti fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit, W(i)ll(el)mus, Dei gratia, Abrincen(sis) episcopus, salutem in Domino perpetuam. Noverit |¹| universitas vestra, quod *Aales* filia Alani de Savign(eio), primogenita, dedit et concessit in puram et perpetuam elemosinam liberam pen<i>tus |²| et quietam Deo et abbacie et monachis Savign(eii), ibidem Deo servientibus, concedentibus filiis suis, Rob(er)to, Alano, Hamelino, et Ri-|³|-cardo, quicquid juris habebat in jure patronatus ecclesie Vet(er)is Savign(eii), et in omnibus decimis quas habebat in eadem parrochia. |⁴| Dedit etiam eis masuram Rob(er)ti *Guimont*, cum omnibus pertinentiis suis, et totam suam partem terre de Bosco Walt(er) ii, et quicquid |⁵| habebat inter viam que protenditur a loco qui dicitur Passus Asini per cimiterium, et per fontem Vet(er)is Savign(eii), usque ad forestam |⁶| eorundem monachorum et aquam de Chambesna, in terris, pratis, pascuis, usuagiis, et in omnibus aliis rebus ad ipsam, et here-|⁷|-des suos pertinentibus, nichil in eis sibi aut heredibus suis retinens. Juravit etiam predicta *Aales*, et filii sui tactis sacro-|⁸|-sanctis evangeliiis, in presencia nostra apud Abrincas, quod si quis contra monachos memoratos super predictis quandoque agere |⁹| malignius attemptaverit, ipsi cum monachis stabunt legitime, et bona fide, et contra omnes homines garantizabunt |¹⁰| et defendent pro posse suo. Ut hec autem omnia perpetuam obtineant firmitatem, carta presenti voluimus annotari, et sigil-|¹¹|-li nostri munimine roborari. Testibus hiis: Radulfo *le Guerr(ier)*, officiali nostro, Rob(er)to *Berhaut* notario nostro, W(i)ll(el)mo |¹²| de *Valgrente*²⁴², Joh(ann)e de *Mathon*²⁴³, Juhello de *Gucharderia*²⁴⁴, Gaufrido de *Luceio*²⁴⁵, W(i)ll(el)mo de *Croilert*²⁴⁶, Thoma Anglico²⁴⁷, |¹³| et multis aliis.

242. Le Vau Grante, dép. Manche, cant. Brécey, c. Tirepied. Guillaume est identifié comme chevalier (*miles*) dans une charte de Richard de Martigny (Paris, Arch. nat., L 977, n° 1280).

243. Mathon, dép. Manche, cant. Lessay. Jean est identifié comme moine de Savigny dans une charte de Richard de Fontenay (*ibid.*, L 974, n° 977).

244. Peut-être Chaulieu, dép. Manche, cant. Sourdeval. Juhel, dont le toponyme est aussi rendu *la Chohardeire, la Gohardere, Chaillou* et *Gucharderia*, se trouve parmi les témoins de quelques chartes comme moine de Savigny (Paris, Arch. nat., L 968, n° 293; *ibid.*, L 972, n° 646; *ibid.*, L 974, n° 977; *ibid.*, L 976, n° 1159).

245. Lucy, lieu-dit non identifié. Geoffroy est identifié comme moine de Savigny dans une charte de Raoul le prévôt (*ibid.*, L 968, n° 293).

246. Creullet, dép. Calvados, cant. et c. Creully. Guillaume est identifié comme frère convers de Savigny dans une charte de Guillaume de la Mouche (*ibid.*, L 973, n° 750).

247. Thomas est identifié comme frère convers de Savigny dans une charte de Guillaume de Fougères (*ibid.*, L 968, n° 226).

Figures

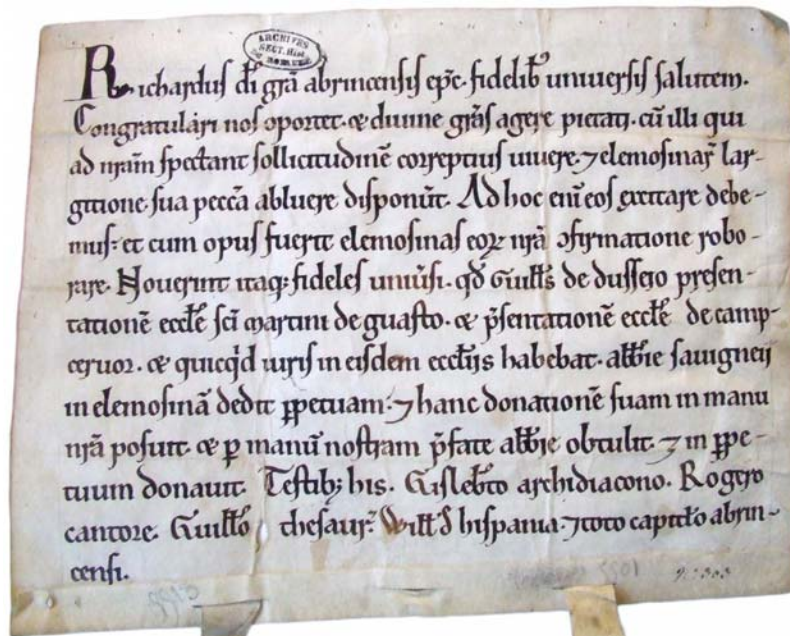


Fig. 1. Charte de Richard l'Évêque, 1170-1179, 24 septembre
 (Paris, Arch. nat., L 968, n° 280; cl. R. Allen)

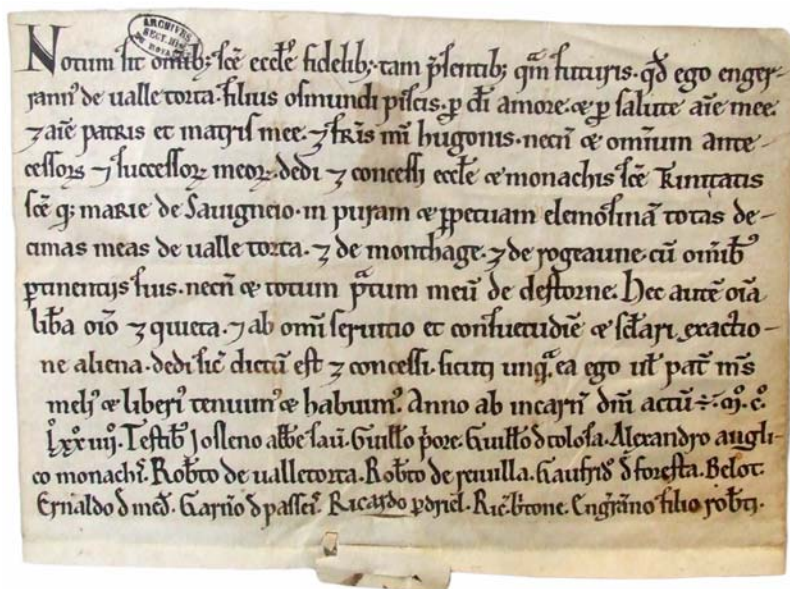


Fig. 2. Charte d'Enjuger de Vautorte, 1174
 (Paris, Arch. nat., L 977, n° 1252; cl. R. Allen)

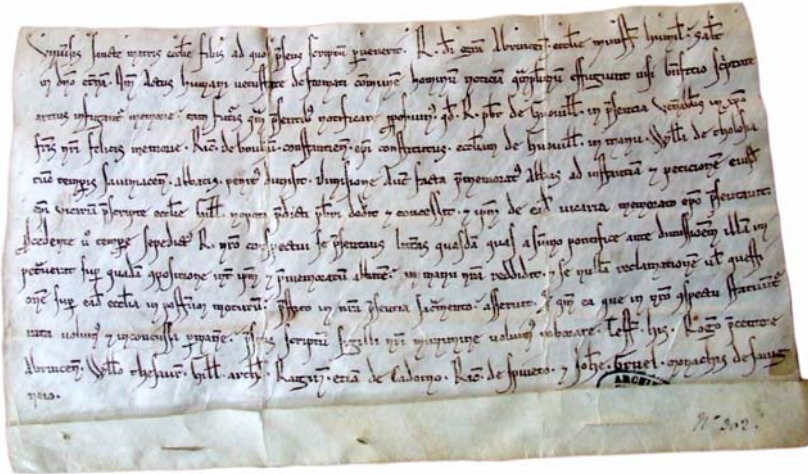


Fig. 3. Charte de Richard l'Évêque, après 1178-1182
(Paris, Arch. nat., L 970, n° 553; cl. R. Allen)

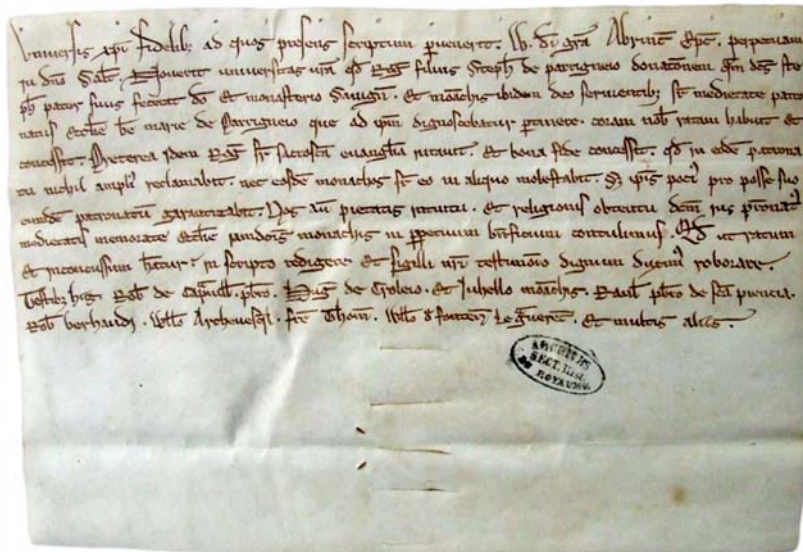


Fig. 4. Charte de Guillaume III Ptolomeus, fin 1199 / début 1200-1210
(Paris, Arch. nat., L 974, n° 901; cl. R. Allen)

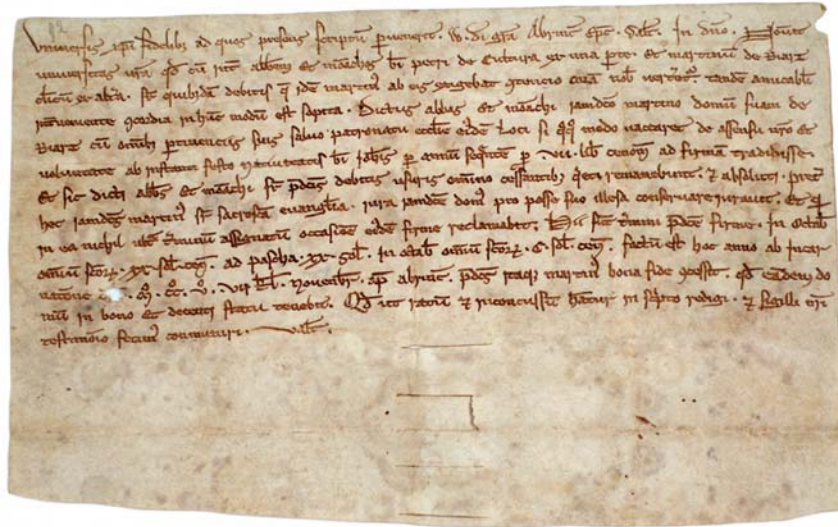


Fig. 5. Charte de Guillaume III Ptolomeus, 26 octobre 1205
(Le Mans, Arch. dép. Sarthe, H Add. 32; cl. Arch. dép. Sarthe)



Fig. 6 et 7. Sceau de l'évêque Achard (Paris, Arch. nat., L 978, n° 1357)
et sceau « en cuvette » de Richard l'Évêque (Paris, Arch. nat., L 967, n° 103);
cl. R. Allen